

Charles BARTHEL

Entre la Belgique, la France et l'Allemagne.
Emile Mayrisch et la question du contingent lorrain-luxembourgeois (1925)

publié IN: *Galerie. Revue culturelle et pédagogique*, 21(2003), n°2, pp.211-256

Quoique le traité de Versailles ne touche point au statut international du Luxembourg indépendant, les contraintes politico-économiques léguées par la liquidation du conflit de 14-18 ont beaucoup fragilisé l'autonomie du pays. Son adhésion quasi obligée à l'UEBL – l'union douanière et monétaire avec la Belgique scellée en 1921/22 – représente un exemple parmi d'autres qui soulignent la latitude fort restreinte d'un petit Etat désireux de vivre sa vie en conformité avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, mais dont les autorités ne font pas le poids dans le concert des grandes puissances. Preuve à l'appui: quand au milieu des années vingt, les efforts de stabilisation entrepris par le tandem Briand/Stresemann culminent avec la signature du pacte censé cautionner les frontières occidentales du *Reich*, le Grand-Duché est tout simplement ... absent!

Les maîtres de forges du *Bassin minier* national ont eux aussi failli être mis sur la touche. A l'approche du «*terme fatal du 10 janvier 1925*»,¹ qui coupe court aux importations sidérurgiques hors taxes à l'entrée en territoire allemand, ils revivent les vieilles angoisses des lendemains de Rethondes. Avec la fin de la politique française d'exécution et le retour à la liberté commerciale en pleine période d'exacerbation de la compétition entre entreprises métallurgiques, le recouvrement de la souveraineté douanière du régime de Weimar menace de déclencher une impitoyable guerre des konzern westphaliens d'une part, et d'autre part les fabricants lorrains, sarrois et luxembourgeois résolus à se battre pour chaque tonne d'acier à placer au Sud du Main. L'enjeu est de taille, car les répercussions de la solution apportée au problème des débouchés allemands affectent également la tenue des marchés dits de *grande exportation* devenus entre-temps vitaux pour l'industrie lourde locale.

Comment les usines du Grand-Duché vont-elles se tirer d'affaire au cours de la redoutable épreuve de force politique et commerciale qui s'annonce concernant le contingent lorrain-luxembourgeois? Comment le directeur général des *Acéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange* (Arbed), Emile Mayrisch, bien que placé initialement à l'écart, finit-il néanmoins par s'assurer une place de choix dans le «Locarno» du grand capital sidérurgique? Quitte à simplifier en éliminant une série d'explications impossibles à traiter dans un court article, il va sans dire que l'entrée en scène de celui dont la légende dorée fera le «*précurseur de la construction européenne*»² est largement préparée et facilitée par les excellents contacts transnationaux noués par l'une des plus puissantes forges dans les années qui suivirent la Grande Guerre.³

¹ ARBED, AC.017452, Projet de note de la FEDIL [Fédération des Industriels Luxembourgeois] à l'attention de Reuter, 18.08.1924.

² Centre de Recherches Européennes (éd.), *Emile Mayrisch, précurseur de la construction de l'Europe*, Lausanne, 1967.

³ Le présent article se compose en partie d'une contribution présentée au colloque *Les réseaux économiques dans le processus de la construction européenne* tenu à Bruxelles, les 16, 17 et 18 octobre 2002, en partie du discours prononcé lors d'une conférence faite le 11 avril 2003 au siège social d'Arcelor en commémoration du 75^e anniversaire du décès d'Emile Mayrisch. L'ensemble des idées développées est extrait d'un ouvrage volumineux dédié aux *Chiens de faïence. Les Maîtres de forges belges et luxembourgeois et les difficiles débuts de l'UEBL. 1918-1929* (à paraître en 2004).

Les réseaux du groupe Arbed-Terres Rouges

L'Arbed dispose à proprement parler de deux «circuits relationnels» qui s'enchevêtrent et se superposent pour former un vaste tissu d'«ambassades» ou d'«ambassadeurs» à l'échelle européenne, voire mondiale. Le premier réseau concerne les filiales et agences de vente du *Comptoir Métallurgique Luxembourgeois (Columéta)*.

Pour des raisons politiques évidentes, le Grand-Duché est, dès la mi-décembre 1918, contraint de dénoncer le *Zollverein* allemand auquel il avait adhéré depuis 1842. En conséquence, la sidérurgie nationale perd son principal partenaire économique et, peu importe en fin de compte le sort des projets d'une union douanière à conclure soit avec la France, soit avec la Belgique ou éventuellement avec les deux à la fois (les trois options sont à l'époque vivement débattues dans les milieux industriels), une donne générale au moins est d'office acquise: ni la III^e République française ni, a fortiori, le Royaume belge ne parviendront à absorber les 2½ millions de tonnes de fontes brutes coulées dans les forges luxembourgeoises.⁴ En l'absence d'une demande intérieure digne de ce nom (le pays compte environ 250.000 âmes à l'époque), les patrons sont donc conscients qu'il leur faudra davantage encore qu'avant la guerre «*aller à travers le monde, à la périphérie de la consommation*».⁵

L'Arbed est alors sur le qui-vive. Elle est le premier des établissements du pays à relever le défi en entamant l'indispensable réorientation des sites vers une fabrication plus prononcée de produits finis. Des commissions spéciales composées des ingénieurs et des chefs de service sont à cette fin instaurées auprès de chaque division. Outre les investigations sur une utilisation maximale des moyens de production et une analyse méticuleuse des prix de revient, elles procèdent au repérage «*des installations capables de réduire la main-d'œuvre*», le tout, en vue de préparer les «*barèmes*» servant à l'introduction massive du taylorisme. Les méthodes Taylor de rationalisation extrême du processus de travail sont alors à la une des conférences mensuelles des directeurs techniques. Emile Mayrisch voudrait généraliser le système déjà en usage dans les services de finissage à Dommeldange et aux ateliers de réparations à l'usine d'Esch. A son avis, l'amélioration de la compétitivité passe inexorablement par la compression drastique du coût de production.⁶ Simultanément le directeur général attaque aussi la mise en chantier d'un organisme de vente propre au groupe. Une ébauche d'armature commerciale intégrée à l'administration centrale voit le jour dans le courant du printemps 1919. Les prévisions initiales embrassent un «Service Finances et Comptabilité» et un «Service Commercial» englobant un secrétariat, un «Bureau des ventes», les trois sections de la «Comptabilité des commandes», des «Achats» et des «Transports et Affrètements», une cellule des archives et un office des Postes & Télégraphes.

Dans la foulée d'une série de rencontres organisées en septembre au siège de l'avenue Monterey, les structures projetées dans leurs grandes lignes sont perfectionnées et mises au point. Le 2 février 1920, une réunion décisive présidée par Emile Mayrisch et le président du conseil d'administration, Gaston Barbanson, rassemble les directeurs d'usine et chefs de service concernés de près ou de loin par les innovations. Entre-temps la question a évolué par suite de l'acquisition du patrimoine industriel jadis exploité par la *Gelsenkirchener Bergwerks AG* sur la rive gauche du Rhin. Sa reprise étant effectuée au profit de deux nouvelles sociétés – la *SA. Minière* et la *SA. Métallurgique des Terres Rouges*, dans

⁴ Commission d'étude des problèmes économiques posés par la guerre et ses conséquences éventuelles, *Orientation économique du Grand-Duché de Luxembourg – Rapport général de la Commission*, Imp. Beffort, Luxembourg, 1919.

⁵ ARBED, P.XXXVI (36), Barbanson à Despret, 04.10.1921.

⁶ ARBED, AC., s.c., «Conférences des directeurs techniques», Divers procès-verbaux [1919].

lesquelles l'Arbed est partie prenante pour un quart à peu près du capital social –, le souci d'aboutir à une répartition optimale des charges financières donne vite naissance au concept d'un monopole de vente instauré en faveur d'un comptoir unique responsable de la collecte des commandes et de la diffusion des produits, à la fois des Aciéries Réunies et des Terres Rouges. D'où l'idée de créer à partir du schéma déjà adopté à l'Arbed une société commerciale indépendante au capital entièrement souscrit par les deux groupes apparentés. Seule la terminologie originale désignant la future structure communautaire – on avait au départ songé à «*La Luxembourgeoise*» – est abandonnée. Sur proposition de Bernard Clasen, l'organisation définitivement constituée le 19 juin 1920 est enregistrée sous l'enseigne de *S.A. Comptoir Métallurgique Luxembourgeois* («*Columéta*»).⁷

Deux semaines plus tard, le directeur-gérant de la Columéta, Hector Dieudonné, inaugure les bureaux provisoires du comptoir installé en toute hâte dans un immeuble situé au Marché-aux-Poissons. A cette date, la centrale du Luxembourg dispose déjà de deux agences opérationnelles à l'étranger: la *Belgo-Luxembourgeoise*, fondée dans l'immédiat après-guerre et responsable des marchés belge et congolais d'une part, et d'autre part, la filiale parisienne dirigée par André Vicaire et dotée du droit de vente exclusif dans l'Hexagone ainsi que dans toutes les colonies françaises. Deux autres agences sont sur le point d'ouvrir leurs portes. A Londres, Bernard Clasen prépare une inscription sur le registre du commerce de la *Columéta Export Company Ltd.*, alors que des négociations avec Karl Heimann-Kreuser aboutissent, fin 1920, à la signature d'un contrat à long terme avec la *Artewek Handelsgesellschaft für Berg- und Hüttenerzeugnisse*. Cette dernière société avec siège à Cologne s'occupe de la diffusion des produits Columéta dans l'espace germanique. Durant les prochains mois, le réseau des succursales est complété. Il comprend vers la fin de l'année 1921 des bureaux à Rotterdam, Stockholm, Christiania, Copenhague, Rome, Vienne, Bâle, Madrid, Casablanca, Rio de Janeiro, Sao Paulo et Buenos Aires. D'autres agences en Afrique du Sud, au Proche Orient et en Asie du Sud-Est sont à l'étude.⁸

Insistons-y tout de suite: le personnel cosmopolite embauché pour diriger les antennes commerciales de la communauté d'intérêts Arbed-Terres Rouges est hautement qualifié. Il dispose en outre d'excellents contacts dans les milieux d'affaires et la classe politique des différents pays dans lesquels il opère. Le Belge Hector Dieudonné est par exemple diplômé ingénieur des constructions civiles de l'université de Bruxelles. Il a débuté sa carrière auprès des forges de la *Providence* à Marchienne-au-Pont avant de devenir fondé de pouvoir, puis directeur de l'agence maritime de la *C^{ie} des Minerais* à Anvers. Là-bas, il est surpris par l'invasion allemande au cours de laquelle il s'illustre comme responsable du 3^e secteur de la ville portuaire assiégée. Retourné à la vie privée en 1915, Dieudonné entreprend plusieurs voyages en Espagne en vue d'acquérir du manganèse. Il profite de ces séjours, entre autres, pour assurer la liaison des généraux Lartigue, Van der Eycken et Lamoine avec leurs familles restées en Belgique.⁹

Quant au Français André Vicaire – un ancien polytechnicien devenu professeur à l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, puis secrétaire général des aciéries de *Huta-Bankowa* en Silésie – il a lui aussi noué pendant le conflit mondial des relations fort intéressantes. Ses diverses fonctions dans l'armement lui valent sans doute de faire la connaissance de Louis Loucheur. En août 1919 en tout cas, le ministre intervient personnellement parce qu'il aimerait à tout prix que le chef de l'agence Columéta-Paris accepte de représenter la France à la

⁷ ARBED, P.R-IV-3, Vente de nos produits après 1918 jusqu'à la constitution de Columéta, 09.02.1966; ARBED, P.58/A, Columéta Export Company Ltd., Voyage à Londres les 23 et 24 mai 1966, et Rapport du 02.06.1966. Voir aussi, BARTHEL Ch., «*COLUMETA*». *Vu Feier an Eisen. L'aventure du premier film publicitaire de l'Arbed*, IN.: *Hémecht*, 2(1998), pp.177-206.

⁸ ARBED, AC.6712, «Belgolux»; ARBED, AC.6714, ARBED, s[ans].c[ote]., «Columéta-Paris, Correspondance»; et ARBED, AC.6715, «Artewek - Correspondance», Diverses pièces. Cf. aussi BARTHEL Ch., «*COLUMETA*». *Vu Feier an Eisen. L'aventure du premier film publicitaire de l'Arbed*, in: *Hémecht*, 2(1998), ISP, Luxembourg, pp.177-206.

⁹ ARBED, P.VII-A, Hector Dieudonné. Curriculum vitae, s.d.

Commission Internationale des Charbons de l'Europe centrale. Vicaire fait par ailleurs figure à la fois de porte-parole de la division sarroise de l'Arbed à Burbach au sein du Comité des Forges de Sarrebruck, et de délégué de l'usine lorraine d'Audun-le-Tiche – une propriété de la Minière des Terres Rouges – au sein du *Comptoirs des Produits Sidérurgiques* français (CPS) et, plus tard, de l'*Office Statistique des Produits Métallurgiques* (OSPM). Cette double charge lui permet d'assister régulièrement à des entrevues, tant avec les leaders du Comité des Forges de France qu'avec des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay ou du ministère du Commerce à Paris, en l'occurrence Jacques Seydoux et Daniel Serruys.¹⁰

Pour ce qui est du Luxembourgeois Bernard Clasen et de l'Allemand Karl Heimann-Kreuser, ils ont tous les deux commencé leur vie active au service de la *Deutsch-Luxemburgische Bergwerks- und Hütten AG*. de Bochum. Le premier assistait la direction de la forge de Differdange au Grand-Duché lorsque, en 1901, la société est absorbée par le Konzern d'Hugo Stinnes. Celui-ci l'envoie, en 1907, au Royaume-Uni où Clasen établit un réseau d'amitiés utiles pour sa carrière ultérieure car, au lendemain du 11 novembre, il est abordé par l'Arbed qui est en quête d'agents influents. Clasen retourne donc à Londres pour aménager un office Columéa à Moorgate Hall.¹¹ Des années plus tard, il représente les fabricants luxembourgeois de matériel de voie lourde au *management committee* de la *European Rail Makers Association* (ERMA).¹²

L'homme de loin le plus important dans le contexte qui nous occupe est cependant Karl Heimann-Kreuser. Doté d'une solide formation dans le commerce du fer, il avait perfectionné son savoir-faire en effectuant des stages auprès d'une série d'entreprises du *Reich* et du Grand-Duché lorsqu'en 1910 Hugo Stinnes lui confie la direction des ventes de son Konzern. Après la défaite des armées du *Kaiser*, l'Allemand est recruté par Emile Mayrisch dans des circonstances qui restent à élucider. Il réorganise alors la *Artewek* de Cologne dont il fait le fer de lance commercial du groupe Arbed-Terres Rouges dans les territoires d'outre-Rhin.¹³ C'est à ce titre qu'il assiste aux réunions constitutives des différents *Verbände* westphaliens aménagés au tournant des années 1924/25 dans la foulée de la résurrection de la *Rohstahlgemeinschaft* (RSG). Heimann-Kreuser y retrouve une vieille connaissance: le directeur général de la *Phoenix AG.*, Ernst Poensgen, en passe de devenir à l'époque un des principaux émissaires de la Ruhr associés aux négociations du traité de commerce franco-allemand.¹⁴ Ce contact – nous en reparlerons – s'avérera particulièrement heureux pour Mayrisch et l'Arbed.

Le deuxième circuit relationnel à la disposition des patrons du Grand-Duché est né des «solidarités» transfrontalières engendrées par les participations étrangères dans le capital des entreprises sidérurgiques nationales au lendemain de la Grande Guerre.

Ces liens complexes ne vont pas toujours sans poser des problèmes. Tel est le cas en particulier des rapports entre l'Arbed et plusieurs des sociétés françaises associées à la Minière et Métallurgique des Terres Rouges. Les *De Wendel* à Hayange, les *Forges de Saint-Etienne*, les houillères de *Blanzay* ou les aciéries de *Châtillon-Commentry* ont à vrai dire d'emblée conçu leurs prises de participations au Grand-Duché soit comme un placement destiné à caser leurs excédents de trésorerie, soit comme une affaire pour gagner des à-côtés en dépouillant le marché belgo-luxembourgeois et la part des producteurs UEBl dans

¹⁰ ARBED, P.2, Hommage rendu à la mémoire de Monsieur André Vicaire ..., s.d. [1952].

¹¹ *Revue Technique Luxembourgeoise*, 3(1946), pp.50-51.

¹² Par égard vis-à-vis des producteurs américains venus se joindre au cartel des rails malgré la sévère législation anti-trust aux Etats-Unis, on avait préféré "maquiller" l'ancien nom de *International Rail Makers Association* (IRMA) en l'échangeant contre celui de *European Rail Makers Association* (ERMA), de même que les Américains ne sont jamais textuellement mentionnés dans les procès-verbaux des rencontres. Ils y apparaissent uniquement sous le nom de code *British X*.

¹³ ARBED, s.c., «M. Heimann-Kreuser», Diverses pièces, 1952-1953.

¹⁴ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 28.04.1925 et 20.07.1925.

les grandes exportations. Ils ne sont en revanche pas prêts à investir des fonds supplémentaires afin de financer l'expansionnisme industriel recherché par leur partenaire de l'Arbed. Il s'ensuit des frictions qui se développent dès 1921/22 et qui aboutissent, trois années plus tard, en marge des négociations internationales entre sidérurgistes, à une rétrocession de leurs parts sociales à l'Arbed et aux *Etablissements Schneider et C^e* du Creusot. La dynastie des Schneider, en l'occurrence le chef de famille Eugène II et son directeur général, Jules Aubrun, sont de ce fait les seuls vrais alliés des Grand-Ducaux, d'autant plus qu'au lendemain de la guerre, ils avaient profité de la reprise des installations de la Gelsenkirchener pour acquérir 10.700 titres Arbed, soit *grosso modo* 10% du capital de la firme luxembourgeoise. Grâce à leurs grandes et petites entrées auprès des pouvoirs publics en France, les Creusotins constituent en quelque sorte le bras prolongé de l'agence Columéta à Paris.

Les relations avec les confrères de Wallonie ne sont pas moins problématiques. Certes, les deux tiers à peu près des actions de l'Arbed se trouvent entre des mains belges; le président du conseil d'administration, Gaston Barbanson, un petit-fils du gouverneur Victor Tesch de la puissante *Société Générale de Belgique* (SGB), est citoyen du Royaume. Ledit institut de crédit avait d'ailleurs naguère été la banque privilégiée des Aciéries Réunies, ... jusqu'à ce que, en 1914, une querelle éclate au sujet d'une grosse émission d'obligations. L'Arbed fit alors cause commune avec la grande concurrente de la SGB, la *Banque de Bruxelles*.¹⁵ Les tensions s'amplifient à la fin de la guerre. Le numéro un de la SGB, Jean Jadot, de connivence avec certains sidérurgistes du Liégeois et du Hainaut, en l'occurrence Gustave Trasenster d'*Ougrée-Marihaye* et Léon Greiner de *Cockerill*, entendent en ces temps-là partir à la «conquête économique du Grand-Duché».¹⁶ En les laissant faire, les gisements métallifères du pays auraient été mis en coupe réglée; ses forges auraient été réduites à l'état de simples fournisseurs d'aciers bruts à la merci des nombreux transformateurs belges. Bref, le Bassin minier national serait devenu l'«arrière-cour» de la métallurgie wallonne! Cette perspective n'est bien entendu du goût ni des Luxembourgeois ni des Français. Aussi ces premiers, moyennant l'appui de ces derniers, gardent-ils les Belges à distance, tantôt en sabotant leurs projets de s'emparer de participations majoritaires dans la fortune industrielle aliénée par la Gelsenkirchener et la *Deutsch-Luxemburgische*, tantôt en différant les pourparlers de l'union douanière UEBL jusqu'à ce que les actes notariés avec les propriétaires allemands soient conclus. Bon gré mal gré, la SGB et Ougrée doivent par conséquent se contenter d'un rôle après tout secondaire dans la *SA. des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-St.Ingbert-Rumelange* (Hadir) fondée en février 1920 par le groupe lorrain des *Aciéries de Rombas* pour absorber le patrimoine cédé par Hugo Stinnes.

La rivalité se double en outre d'une sérieuse dispute entre maîtres de forges de part et d'autre des Ardennes à propos des coûts de transport facturés par les chemins de fer de l'Etat belge. Par crainte de voir les entreprises compétitives du Grand-Duché enlever aux usines souvent vieillies et moins performantes du Royaume une bonne partie des commandes rémunératrices du marché intérieur belge, Gustave Trasenster, Léon Greiner et consorts déclenchent en décembre 1920 une campagne de presse assez véreuse. Ils y attaquent simultanément les patrons luxembourgeois accusés d'être des «enrichis de la guerre» et, indirectement, leur propre gouvernement auquel ils reprochent de mettre en péril la survie de l'industrie lourde wallonne. Les ministres à Bruxelles sont pris au dépourvu. Afin de s'en sortir, ils se rabattent finalement sur des tarifs ferroviaires préférentiels accordés aux expéditions de certains produits en provenance et à destination des usines du Liégeois et du Hainaut, mais qu'on refuse – malgré l'égalité de traitement reconnue *expressis verbis* par les

¹⁵ CHOMÉ F., *Arbed. Un demi-siècle d'histoire industrielle. 1911-1964*, Luxembourg, 1964, pp.52-63; et KIEFFER M., *La reprise du potentiel industriel de la société Gelsenkirchen et la constitution du groupe Arbed-Terres Rouges (1919-1926)*, in: *Les années trente*, numéro spécial de la *Hémécht*, 1996, pp.69-97.

¹⁶ Expression empruntée au gouverneur Jean Jadot de la SGB. Cf., BRION R. et MOREAU J.-L., *La Société Générale de Belgique. 1822-1997*, Fonds Mercator, Anvers, 1998, p.261.

négociateurs du traité UEBL – de reconnaître également aux entreprises du Grand-Duché.¹⁷ Il en naît un litige qui, pendant les huit prochaines années, envenime le climat belgo-luxembourgeois à tel point qu'une coopération entre les deux groupements sidérurgiques nationaux est quasi impossible et ce, en dépit du bénéfice que les uns et les autres eussent pu tirer d'une défense solidaire de leurs intérêts communs face aux grandes puissances économiques. Ces rixes personnelles entre Trasenster et Mayrisch ont considérablement affaibli la position des producteurs du Royaume et du Grand-Duché, notamment lors des trois tentatives lancées entre l'hiver 1921/22 et le printemps de l'année 1925 dans l'intention de réanimer le cartel international des rails: le directeur général de l'Arbed ne participe à aucune des entrevues, entre autres parce que son amour-propre lui interdit de s'asseoir à la table de négociation avec son rival d'Ougrée, la bête noire par excellence de l'Arbed! Pire! Au lieu de conjuguer leurs efforts à ceux des Français pour faire front face aux quotas démesurés revendiqués par les lamineurs britanniques et américains, Belges et Luxembourgeois se livrent – devant leurs concurrents – au spectacle désolant de leur désunion totale!

Pourtant, à l'approche de l'expiration du régime quinquennal instauré par l'article 268 du Traité de Versailles en faveur du contingent lorrain-luxembourgeois des fontes et des aciers drainés vers l'Allemagne en franchise des droits de douane, l'Arbed escompte, du moins au départ, trouver une solution à ses expéditions outre-Rhin moyennant l'appui du gouvernement de Bruxelles.

Les réseaux en action. La phase initiale des tergiversations

Différents indices portent effectivement à croire qu'Emile Mayrisch, à l'encontre de la plupart des sidérurgistes de l'Hexagone, ne brigue pas *a priori* une banale reconduction des dispositions transitoires introduites en 1919 par la conférence de paix. Au lieu d'un contingent temporaire, il préfère une solution durable assise sur la *clause de la nation la plus favorisée* et des tarifs douaniers modérés à insérer dans le futur traité de commerce entre l'UEBL et l'Allemagne.¹⁸ Ses conceptions se heurtent hélas à plusieurs obstacles majeurs.

D'abord le cabinet à Bruxelles n'est pas pressé. Il a certes de bonne heure contacté les «*associations commerciales et industrielles*» de Wallonie et des Flandres. Les bureaux compétents de l'administration centrale veulent être «*renseigné[s] aussi complètement que possible sur les desiderata*» des différents acteurs économiques.¹⁹ Peu avant la fin du mois de mars 1924, les Grand-Ducaux sont à leur tour invités à se prononcer.²⁰ Ils se voient même reconnaître – fait absolument novateur au niveau des relations bilatérales entre les deux Etats de l'union – la faculté de désigner un compatriote, non pas pour faire partie des cinq membres de la délégation proprement dite envoyée dans la capitale allemande, mais pour servir, au même titre que les trois autres assistants belges, de conseiller technique appelé à épauler les plénipotentiaires officiels.²¹ La mission d'expert échoit à un homme issu du secteur privé: Albert Calmes, le directeur administratif des Aciéries Réunies et délégué suppléant au Conseil Supérieur de l'UEBL.²² Il n'empêche qu'en dépit de ces prévenances indubitables à l'égard d'un partenaire luxembourgeois jusque-là toujours royalement ignoré, le Royaume n'attache point trop d'importance à la redéfinition du régime de ses échanges

¹⁷ MAEB [Ministère des Affaires étrangères belge], B.21, Diverses coupures de presse, décembre-février 1920; et ANL, ARBED, AC-Co-1, Bulletin quotidien de la Columéta, N°359, 27.12.1920.

¹⁸ ARBED, AC.017452, Note de la FEDIL sur le traité de commerce à conclure entre l'UEBL et l'Allemagne – Industrie sidérurgique, 02.08.1924.

¹⁹ ARBED, AC.017452, Copie d'une circulaire des Affaires étrangères belges aux Chambres de commerce, s.d. [mars 1924].

²⁰ ARBED, AC.017452, De Waha au président de la FEDIL, 31.03.1924.

²¹ *Luxemburger Zeitung*, éditions du soir, 09.09 et 11.09.1924.

²² *Luxemburger Zeitung*, édition du matin, 13.09.1924.

avec la République de Weimar. Pour lui, l'affaire n'est tout simplement «*pas la plus urgente*» à cause du volume relativement réduit du commerce germano-belge.²³

Ensuite, un accord du type de celui préconisé par Mayrisch aurait certainement multiplié les futurs envois sidérurgiques du Bassin minier vers l'Allemagne. Il en découle un double danger pour le gouvernement à Bruxelles. D'un côté, il y a fort à parier que les aciéristes wallons auraient sur-le-champ prétexté des facilités reconnues aux homologues luxembourgeois pour réclamer à leur ministre de tutelle une quelconque compensation à charge du Trésor belge. D'un autre côté, il paraît également établi que le *Reichswirtschaftsministerium* à Berlin se serait aussitôt emparé de la concession reconnue aux Grand-Ducaux pour quémander en contrepartie certaines faveurs, notamment un accroissement des produits allemands exportés vers les marchés de l'UEBL. Il va cependant sans dire qu'une pareille mesure aurait joué essentiellement aux dépens de l'industrie belge. Ce sacrifice, le Premier ministre Georges Theunis n'est point prêt à le consentir, malgré d'ailleurs ses excellentes relations personnelles avec le président Gaston Barbanson de l'Arbed. (Les deux hommes – ils se connaissent probablement déjà depuis leur exil en France pendant la guerre de 14-18 – se rencontrent régulièrement chez le gérant Jean Delori de la *Clouterie et Tréfilerie des Flandres*, une des nombreuses participations étrangères de l'Arbed. Or, Delori est un ami intime de Barbanson tout en étant le beau-frère de Theunis qui, soit dit en passant, deviendra après la chute de son cabinet administrateur de la forge luxembourgeoise).²⁴ Bruxelles se contente donc d'élaborer avec les Allemands un *modus vivendi* dont les rudiments d'entente générale ne tiennent aucun compte des vœux personnels exprimés par Mayrisch et les siens.²⁵

Faute de mieux, le directeur général cherche dès lors aide et assistance en France. Une première occasion de se rapprocher du Comité des Forges et des pouvoirs publics de la III^e République se présente dans le cadre des négociations commerciales germano-françaises, démarrées à la fin de l'année 1924. Ernst Trendelenburg, le secrétaire d'Etat au *Reichswirtschaftsministerium* dépêché à Paris, aimerait aboutir à la conclusion rapide d'un accord de principe provisoire à base d'une réduction maximale des droits de douane.²⁶ Les magnats de la Ruhr s'y opposent farouchement. Ils jouent sur le temps et aspirent à se servir du recouvrement de la souveraineté économique allemande pour cloisonner le débouché intérieur national sur lequel les différents *Verbände* affiliés à la *Rohstahlgemeinschaft* exerceraient dorénavant un contrôle quasi absolu. Entendons-nous bien: Fritz Thyssen et consorts n'excluent pas d'emblée les livraisons en provenance de la Lorraine et du Luxembourg dont, en réalité, ils ont besoin pour ravitailler les consommateurs en Allemagne méridionale. Voilà pourquoi ils proposent aux Français d'enlever une partie de leurs excédents à des prix fob-Anvers²⁷ et de les diffuser au Sud du Main, étant entendu que la vente s'effectuerait par l'intermédiaire des comptoirs westphaliens. Cette dernière clause est des plus importantes, car elle autoriserait la RSG à céder le matériel étranger aux prix intérieurs allemands, plus élevés. Le gain réalisé permettrait ainsi d'alimenter les fonds dans lesquels on puiserait à la fois les primes nécessaires au maintien des prix dumping pratiqués par la Ruhr sur les marchés internationaux et les bonifications versées aux transformateurs

²³ SUETENS M., *Histoire de la Politique commerciale de la Belgique depuis 1830 jusqu'à nos jours*, Ed. de la Librairie Encyclopédique, Bruxelles, 1955, p.214.

²⁴ ARBED, AC.553, Barbanson à Delori, 11.04.1924; et FINARBED, s.c., «Relevé des administrateurs», 28.07.1949.

²⁵ SUETENS M., op.cit., p.216.

²⁶ POHL K.-H., *Weimars Wirtschaft und die Außenpolitik der Republik. 1924-1926. Vom Dawes-Plan zum Internationalen Eisenpakt*, Droste Verlag, Düsseldorf, 1979, p.32.

²⁷ Attention: les prix *franco on board*-Anvers ne signifient pas que les exportations lorraines et luxembourgeoises à destination du marché allemand eussent dû faire le détour par le port maritime belge. Il s'agit simplement, dans l'optique des négociateurs allemands, d'une base mathématique fictive pour chiffrer le prix d'une marchandise qui, si elle n'était pas vendue en Allemagne, devrait théoriquement être vendue à l'étranger en passant par le port d'Anvers qui sert d'habitude de centre d'expédition aux exportations des usines du bassin du Sud-Ouest.

nationaux sur les produits destinés à l'exportation. D'où aussi le fameux «protocole AVI»²⁸ du 18 décembre 1924. Passé aux bords de la Seine entre les porte-parole de la RSG et les représentants de l'industrie mécanique allemande, l'accord garantit à ces derniers des quantités suffisantes de matières brutes à des conditions «intéressantes», mais sous la réserve expresse qu'ils se soumettent aux règles des *Verbände*! Le marchandage était censé rester secret. Et pour cause, puisque Fritz Thyssen a l'intention de conférer à son offre d'achat des tonnages lorrains «l'apparence d'une concession à faire à la France», plutôt que de dévoiler à ses interlocuteurs français que la Ruhr, talonnée par la communauté des dénaturateurs du *Reich*, ne saurait en définitive se priver du contingent!

Jusqu'à nos jours, l'historiographie admet que le contenu du pré-contrat AVI aurait été ébruité en France seulement à la suite des révélations faites par le journal *Le Temps* dans son édition du 27 janvier 1925.²⁹ Les archives des Aciéries Réunies nous apprennent une version différente. A Luxembourg, on est au courant bien avant les fêtes de Noël 1924! Georg Zapf de la câblerie *Felten & Guillaume* de Cologne – une filiale Arbed – en parle à Emile Mayrisch dans un courrier daté du 20 décembre. Il vient de s'entretenir avec son camarade Hermann Bücher, un conseiller économique de la *Wilhelmstrasse*, qui avait accompagné Ernst Trendelenburg et la délégation des industriels allemands à Paris.³⁰ Quatre jours plus tard, l'information est confirmée par Karl Heimann-Kreuser. Il a rencontré le compagnon d'un grossiste de Karlsruhe, qui a assisté la veille à une rencontre convoquée à Berlin et lors de laquelle le problème des consommateurs d'acier a été débattu avec les patrons de la Ruhr, les envoyés du gouvernement et plusieurs membres du *Reichswirtschaftsrat*.³¹ La nouvelle fait depuis lors son chemin. André Vicaire est mis au courant. Il reçoit de Mayrisch une «*Note sur les projets de l'industrie lourde allemande*»³² qu'il doit remettre à Jules Aubrun du Creusot. «*Elle [la note] l'a vivement intéressé et il a pu en faire état ce matin même [7 janvier 1925] dans une réunion des experts du Comité des Forges*».³³

L'information transmise à la centrale du patronat français installé au numéro 7 rue de Madrid à Paris est froidement calculée. Dès que les Luxembourgeois sont prévenus des manèges de la Ruhr, Emile Mayrisch choisit «*d'engager le combat contre le lion westphalien*»*.³⁴ Les cadres supérieurs de l'Arbed sont en fait bien déterminés à l'époque, sinon à faire échouer, du moins à saper les desseins hégémoniques des grands konzern d'outre-Rhin en essayant de faire barrage à leur tentative d'instaurer un monopole absolu en Allemagne. Le «*meilleur moyen*» d'y parvenir «*consiste à faire intervenir les consommateurs allemands auprès de leur Gouvernement*».³⁵ Sans perdre une minute, différentes actions sont lancées à cet effet. Georg Zapf se charge de mettre sur pied une alliance des industries transformatrices des centres de Cologne et d'Aix-la-Chapelle. Il escompte en outre gagner l'appui du rédacteur des colonnes commerciales de la *Kölnische Volkszeitung*, avec qui il a déjà pris un rendez-vous. Karl Heimann-Kreuser pour sa part mobilise ses «*amis d'Allemagne du Sud*»* ainsi que les représentations gouvernementales wurtembergeoise, badoise et bavaroise à Berlin. Chiffres à l'appui, il les renseigne sur les prix des fers importés du Luxembourg, de la Sarre et de la Lorraine d'une part, et d'autre part ceux, moins avantageux, pratiqués par les

²⁸ *Arbeitsgemeinschaft der Eisen Verarbeitenden Industrie* – Communauté de travail des industries transformatrices de l'acier.

²⁹ NOCKEN U., *International Cartels and Foreign Policy: the Formation of the International Steel Cartel, 1924-1926*, IN.: WURM C. (éd.), *Internationale Kartelle und Außenpolitik*, Franz Steiner Verlag, Stuttgart, 1989, p.56.

³⁰ ARBED, AC.7501, Zapf à Mayrisch, 20.12.1924.

³¹ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 24.12.1924.

³² ARBED, AC.7501, Note sur les projets de l'industrie lourde allemande, s.d. [fin décembre, début janvier (au plus tard: 5 ou 6 janvier) 1925].

³³ ARBED, AC.7501, Courrier «confidentiel» de Vicaire à Mayrisch, 07.01.1925.

³⁴ ARBED, AC.7501, Zapf à Mayrisch, 20.12.1924, op.cit.

Les citations marquées du symbole * sont des traductions de l'original en langue allemande.

³⁵ ARBED, AC.7501, Meyer au GISL [Groupement des Industries Sidérurgiques Luxembourgeoises], 20.01.1925.

organismes de la Ruhr, en espérant par là démontrer à ses interlocuteurs qu'ils sont en passe de faire une grosse erreur s'ils écoutent les défenseurs du protocole AVI.³⁶ Mais les moyens de propagande de l'Arbed sont après tout assez modestes. Mieux vaut donc y associer les exportateurs français afin qu'ils fassent de leur côté des efforts similaires auprès de la clientèle allemande. Finalement – telle est vraisemblablement la raison principale qui pousse Mayrisch à alerter le Comité des Forges – le Luxembourgeois, guidé par ses propres intérêts, veut empêcher les homologues français de devenir victimes d'une embûche préparée par les capitaines de la métallurgie westphalienne.

Si l'impact réel des différentes actions fomentées par l'Arbed est difficile à mesurer, il est néanmoins manifeste que sa coopération avec les producteurs de l'Hexagone s'avère très tôt décevante. Une première cause de frictions se dégage de l'attitude du vice-président du Comité des Forges et dirigeant des forges de Châtillon-Commentry, Léon Lévy, au sujet du contingent à réserver aux cinq grandes aciéries sarroises. Sans être qualifié pour parler au nom de celles-ci, Lévy, en complicité avec François De Wendel (fait plutôt rare, mais cette fois au moins, les deux chefs d'entreprises partagent les mêmes idées), a orienté les responsables du ministère du Commerce parisien en ce sens que la France demanderait un contingent unique pour elle et les Sarrois. La raison invoquée est que *«la répartition entre les usines [deviendrait] une affaire d'ordre intérieur, dans laquelle les négociateurs allemands n'avaient pas à entrer»*. Il se trouve toutefois que, selon Vicaire,

«la prétention du CFF [Comité des Forges de France] de vouloir s'interposer entre les maîtres de forges sarrois et les maîtres de forges allemands, pour ce qui concerne le contingent, avait été repoussée à l'unanimité par les forges sarroises et le CFF paraissait l'avoir abandonnée. Nous constatons aujourd'hui que ce n'était qu'une feinte. L'assertion de M. Lévy au sujet d'un soi-disant accord entre les forges françaises et sarroises [...] est inexacte!»³⁷

André Vicaire sait ce dont il parle. Il avait assisté aux réunions franco-sarroises aux cours desquelles les patrons du bassin de Sarrebruck s'étaient défendus corps et âme contre leurs collègues français dont les manœuvres ont de toute évidence pour *«but de dévier sur la Lorraine une partie des sacrifices que l'Allemagne est disposée à faire en faveur de la Sarre»*.³⁸ La mesure se justifierait, à la limite, pour les trois entreprises de Dillingen, Brebach et Neunkirchen qui appartiennent pour 60% du capital social aux groupes de Rombas, de Pont-à-Mousson et de Nord et Lorraine; – pour la succursale des Aciéries Réunies à Burbach, elle est cependant inacceptable d'autant plus qu'en noyant les intérêts de la sidérurgie sarroise dans ceux des forges lorraines, la France n'aurait plus guère besoin de se soucier du sort des usines du Grand-Duché. Grâce à deux contingents séparés, l'Arbed pourrait en revanche exploiter sa position dominante en Sarre et l'utiliser comme gage pour obtenir également un quantum respectable au profit de ses sites luxembourgeois! Aussi Mayrisch et Vicaire soutiennent-ils l'importante délégation du gouvernement et des chambres professionnelles de Sarrebruck qui est envoyée, en mars 1925, aux bords de la Seine pour protester contre les menées de Léon Lévy et de François De Wendel.³⁹ Le directeur politique du ministère du Commerce, Daniel Serruys, n'a alors guère le choix: la perspective peu encourageante d'une extension de la zizanie franco-sarroise en pleines négociations avec les Allemands l'amène à rappeler à la raison les chefs de la rue de Madrid.⁴⁰

Mayrisch demeure sceptique. L'évolution du dialogue repris quelques jours plus tard entre les barons du fer de l'Hexagone et les magnats de la Ruhr lui donne d'ailleurs raison. Certes,

³⁶ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 28.04.1925.

³⁷ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 03.01.1925.

³⁸ ARBED, AC.7501, Bommelaer à Laurent, 03.01.1925.

³⁹ ARBED, AC.7501, Comité des Forges de la Sarre à Victor Rault, 05.03.1925; et Note [de Vicaire] pour M. Mayrisch, 12.03.1925.

⁴⁰ ARBED, AC.7501, Rapport «très confidentiel» de Vicaire sur la conférence [des maîtres de forges français et sarrois] avec Mr. Serruys, 17.03.1925.

les Grand-Ducaux sont invités à rallier une commission mixte franco-luxembourgeoise constituée spécialement pour évacuer différents travaux préparatoires en rapport avec les modalités techniques qui sont supposées régir les futures importations en Allemagne. Le groupe d'experts a pour mission essentielle d'instruire «*les formules de prix*» à retenir comme base de discussion lors des négociations officielles que – justement – la rue de Madrid entend jalousement mener seule avec les Westphaliens!⁴¹ L'exclusion des Luxembourgeois (et des Sarrois) inquiète l'Arbed, d'autant plus que la méfiance réciproque et les ressentiments inspirés par le revanchisme entretiennent entre Français et Allemands une atmosphère de suspicion qui rend leur dialogue extrêmement difficile. Le malaise général est de plus renforcé par les tonnages excessifs revendiqués par le Comité des Forges et l'entêtement de Fritz Thyssen qui réclame une adhésion française aux cartels allemands pour le contingent, ce dont les Français ne veulent pas entendre parler. En d'autres termes, les débats bilatéraux menacent à tout moment d'aboutir à une impasse si bien que, faute d'une entente entre industriels, on doit donc s'attendre à ce que les cols blancs des ministères à Berlin et à Paris récupèrent le dossier jusqu'ici abandonné à l'initiative privée. «*Or, cette voie comporte un certain risque pour le Luxembourg, attendu que les deux gouvernements ne se soucient guère du Luxembourg*».⁴²

Le tour de valse avec les magnats de la Ruhr

La crainte de retomber dans l'isolement incite Emile Mayrisch à prendre les devants. En marge d'une conférence des lamineurs de rails réunis dans la capitale française, le 29 mai 1925, il a une «*longue conversation*» avec Fritz Thyssen et Ernst Poensgen.⁴³ Le Luxembourgeois et le benjamin de la dynastie des Thyssen se connaissent. En 1922 par exemple, ils avaient traité ensemble une affaire d'échange de minerais contre du charbon à gaz. A l'époque, le patron allemand avait même caressé l'idée d'asseoir son trafic commercial avec le consortium du Grand-Duché sur des assises plus solides. Il avait offert de relier ses cokeries à Hamborn aux fours et aux centrales électriques des installations Arbed-Terres Rouges du bassin d'Aix-la-Chapelle au moyen d'un gazoduc «*long de 120 à 130 kilomètres*»*.⁴⁴ Quant à Poensgen, nous ne savons pas s'il a rencontré Mayrisch pour la première fois à Paris, ou si les chemins des deux métallurgistes se sont déjà croisés auparavant. Il n'empêche, les racines de la famille de Poensgen (ses ancêtres entretenaient plusieurs forges dans l'Eifel toute proche de la frontière grand-ducale), ainsi que le tempérament posé et conciliant du chef de la Phoenix AG. ont dû contribuer à détendre l'atmosphère. Mayrisch finira vite par établir avec lui une «*relation étroite qu'on peut assurément qualifier d'amicale*»*.⁴⁵

L'aparté germano-luxembourgeois marque un tournant décisif. Il donne naissance à une première esquisse du *Privatabkommen* qui réglera

«*l'approvisionnement de nos [groupe Arbed-Terres Rouges] usines rhénanes, c.à.d.[lisez: c'est-à-dire] Felten & Guillaume, Eschweiler et Terres Rouges.*⁴⁶ *D'après cette proposition, nous serons autorisés à fournir aux dites usines [...], un tonnage*

⁴¹ HADIR, 1.m.1, Procès-verbal de la réunion du 10 Avril 1925 entre les métallurgistes lorrains et luxembourgeois.

⁴² HADIR, 1.m.1, GISL. [Propos tenus par Mayrisch lors de la] Séance du 16 juin 1925, préliminaire à la réunion du même jour entre métallurgistes lorrains, sarrois, luxembourgeois et allemands pour le contrat d'échange de produits métallurgiques (tractations franco-allemandes).

⁴³ ARBED, AC.7501, Mayrisch à Vicaire, 02.06.1925.

⁴⁴ ARBED, AC.017635, Vehling à Mayrisch, 13.03.1922.

⁴⁵ Information fournie par le Dr. Horst Wessel.

⁴⁶ L'idée du pacte privé était venue à Heilmann-Kreuser qui, en cherchant une solution viable pour assurer le ravitaillement en matières brutes des filiales entretenues par les Grand-Ducaux dans les centres d'Aix-la-Chapelle et de Cologne, s'était souvenu d'un accord spécial passé jadis, en 1904, entre le *Stahlwerks-Verband* et les usines Krupp.

pouvant aller jusque [sic] 200.000 tonnes de demi-produits.⁴⁷ Sur ce tonnage, ils [cartels allemands] nous ristourneraient 50% des droits d'entrée. Il est entendu en plus que les quantités que nous pourrions introduire en admission temporaire, c.à.d. sans droits, seront déduites des 200.000 tonnes. Ils auront donc un avantage, [...], à ce que le Gouvernement allemand nous facilite dans la mesure du possible l'entrée en admission temporaire. Moyennant cette concession, nous renonçons pour la durée de l'accord à construire en Rhénanie une nouvelle usine ou à remettre en marche notre aciérie Thomas d'Aix».

Il est bien entendu, et le patron de l'Arbed «*insiste tout particulièrement*» là-dessus, que c'est un accord

«qui est intervenu non pas entre les usines luxembourgeoises et le syndicat allemand, mais entre ce dernier et les consommateurs rhénans qui sont Felten & Guillaume, Eschweiler et Terres Rouges-Eschweiler, au nom desquels j'ai [Mayrisch] traité. Cette combinaison, qui implique des concessions réciproques tout-à-fait [sic] en dehors des tractations en cours entre Allemands, Lorrains, Sarrois et Luxembourgeois, ne saurait donc être invoqués [sic] par ces derniers».⁴⁸

La clause spéciale revêt une importance capitale du point de vue juridique. Elle doit prémunir la *Rohstahlgemeinschaft* contre toute prétention analogue émanant d'autres firmes non-allemandes. En même temps, elle fournit aux établissements des Aciéries Réunies et des Terres Rouges la garantie que le *Privatabkommen* n'annulera pas le quantum sollicité par eux et les autres forges du Grand-Duché, dans le cadre élargi du contingent brigué par les producteurs de l'ancien Sud-Ouest.⁴⁹

A l'inverse, il est toutefois clair qu'en dépit du cloisonnement formaliste entre les deux matières soi-disant indépendantes que représentent l'accord privé d'une part et les importations de fers lorrains-luxembourgeois d'autre part, le tour de valse de Mayrisch avec les dirigeants de la RSG a forcément dû avoir des conséquences sur les pourparlers généraux en cours. On doit d'ailleurs supposer que le désir d'influencer le dialogue franco-allemand représente après tout un des buts, sinon le but par excellence recherché par les deux parties. En prenant une espèce de pré-option ferme en faveur d'un arrangement à l'amiable entre fabricants, Mayrisch ne vient-il pas par son action individuelle de donner à la question sidérurgique européenne une orientation nouvelle qui inaugure le «*début d'une coopération internationale appelée à former le pont qui mènera à une entente sur toute la ligne*»*?⁵⁰ Le directeur luxembourgeois n'entend du reste «*nullement cacher*»⁵¹ aux Français l'essence du contrat privé. Il s'empresse au contraire d'informer les principaux leaders du Comité des Forges car, ce faisant, ne les contraint-il pas à suivre son exemple tout en lui reconnaissant par surcroît un rôle pilote dans l'illustre cercle des métallurgistes franco-allemands qui, jusqu'à présent, siégeait toujours à l'exclusion des Grand-Ducaux parce que la rue de Madrid et l'administration de la III^e République désiraient garder la haute main sur le dossier? Mayrisch possède désormais un «argument» de taille pour s'interposer. La menace latente que l'Arbed pourrait parfaire l'accord sur ses trois filiales rhénanes en pactisant avec les cartels westphaliens afin de régulariser l'ensemble des questions germano-luxembourgeoises pendantes, est suffisamment sérieuse pour inciter les producteurs de l'Hexagone à s'accommoder *nolens volens* de l'intrusion d'une entreprise étrangère dans un débat qu'ils entendaient mener à leur guise.

⁴⁷ Le quantum sera par la suite ramené à 175.000 tonnes.

⁴⁸ Mayrisch à Vicaire, 02.06.1925, op.cit.; et ARBED, AC.7501, Thyssen à Mayrisch, 08.06.1925.

⁴⁹ La notion de «bassin du Sud-Ouest» couvre l'espace sidérurgique puissamment intégré de la Sarre, du Luxembourg et de la Lorraine mosellane des temps lorsque les trois territoires faisaient partie du *Zollverein* allemand.

⁵⁰ ARBED, AC.7501, Poensgen à Mayrisch, 17.08.1925.

⁵¹ Mayrisch à Vicaire, 02.06.1925, op.cit.

Quinze jours plus tard, sur la demande de Fritz Thyssen, et grâce au soutien du directeur général du Creusot, Jules Aubrun, et du secrétaire général du Comité des Forges de Sarrebruck, Arthur Bommelaer, un ami intime d'André Vicaire (!), la chambre syndicale de la métallurgie française accepte enfin une conférence internationale en territoire « neutre » à laquelle, outre les plénipotentiaires des fabricants de fer de l'Hexagone et de la Ruhr, participent également des délégations sarroise et luxembourgeoise. Le rendez-vous est pris pour le 16 juin au siège de l'Arbed.⁵²

La veille du sommet sidérurgique, tandis que le patron de l'Arbed passe la soirée en compagnie du directeur général de la Phoenix afin de peaufiner avec lui le contenu du pacte privé et la stratégie générale à déployer le lendemain,⁵³ Aloyse Meyer s'affaire à préparer avec Gustave Lemaire de Differdange et Alphonse Diederich de Rodange une réunion extraordinaire du GISL convoquée à l'improviste pour le 16 juin à huit heures du matin. Avant l'arrivée des représentants des groupements étrangers, Emile Mayrisch aimerait être éclairé définitivement sur le tonnage exact que le Grand-Duché comptera importer en Allemagne. La fixation du quantum avait bien sûr déjà fait l'objet d'une concertation entre producteurs nationaux une dizaine de jours auparavant.⁵⁴ Mais le demi-million de tonnes arrêté à ce moment-là paraît excessif au chef de la délégation luxembourgeoise. Mayrisch exige une révision des quantités à la baisse.

Ses ordres prennent les deux sociétés concurrentes de Rodange et de Differdange-Rumelange au dépourvu. Alphonse Diederich est alerté pour ainsi dire à la dernière minute, de sorte « *qu'il n'a pas pu obtenir des instructions précises de la direction centrale à Ougrée [l'usine de Rodange est une filiale du groupe belge d'Ougrée-Marihaye], vu que l'intervalle de temps entre hier soir et ce matin était trop court* ». ⁵⁵ Lemaire, qui remplace son directeur Gabriel Maugas en convalescence à Royat-les-Bains, doit pour sa part tolérer que les collègues de l'Arbed lui fassent la leçon à propos du caractère insensé de son « *idée qu'il [...] y avait intérêt à demander le quantum le plus élevé possible* ». ⁵⁶ « *Indiquer un tonnage maximum, quitte à le réduire plus tard* », lui explique Meyer, serait la mauvaise tactique, « *car nous devons offrir pour ce maximum des compensations qui resteront acquises aux Allemands, même si nous réduisons [sic] plus tard le tonnage demandé d'abord* ». En plus, le contrat à négocier avec la RSG sera un « *véritable marché* », c'est-à-dire « *que chaque pays devra livrer les quantités qui auront été fixées* » : aucune entreprise ne pourra livrer ni plus, « *même en payant les droits d'entrée* », ni moins. Il faudra par conséquent être d'autant plus vigilant qu'on signera pour cinq années. Qui sait, pendant cette période prolongée, on pourrait peut-être assister à une chute des prix outre-Rhin, ou à une amélioration générale des conditions obtenues sur les destinations non allemandes. Dans ce cas, il faudrait faire contre mauvaise fortune bon cœur et continuer à ravitailler les *Verbände* westphaliens, qui se chargeraient volontiers d'exécuter les commandes lucratives auxquelles les usines du Bassin minier seraient contraintes de renoncer faute de capacités productives suffisantes pour satisfaire tous leurs engagements!

Mayrisch et Meyer coupent court également au dessein de la Hadir de hâter « *l'allumage éventuel d'un ou de deux hauts-fourneaux à Rumelange* ». En poussant la coulée de fontes avant l'entrée en vigueur d'un accord avec la RSG, la société differdangeoise espère avoir droit à un quantum plus élevé. Les patrons de l'Arbed détrompent aussitôt Lemaire. Ils

⁵² ARBED, AC.7501, Mayrisch à Laurent, 02.06.1925.

⁵³ ARBED, AC.7501, Poensgen à Mayrisch [télégramme et lettre], 09.06.1925; et Mayrisch à Poensgen, 10.06.1925.

⁵⁴ HADIR, 1.m.1, GISL. Réunion du 6 juin 1925, op.cit.

⁵⁵ ARBED, AC.017453, GISL. Séance du 16 juin 1925, préliminaire à la réunion du même jour entre métallurgistes lorrains, sarrois, luxembourgeois et allemands pour le contrat d'échange de produits métallurgiques (tractations franco-allemandes).

⁵⁶ HADIR, 1.m.1, Compte rendu [de Lemaire] de la réunion du 16 juin 1925 entre les délégués des Industries Métallurgiques Françaises, Sarroises, Luxembourgeoises et Allemandes en vue de se mettre d'accord sur les exportations de produits métallurgiques en Allemagne.

savent d'ores et déjà que les syndicats de la Ruhr demanderont surtout des demi-produits ou des produits finis. Le contingent des fontes sera par contre réduit à la portion congrue: «200 à 250.000 tonnes pour les trois pays». Déduction faite des tonnages réclamés par la France et la Sarre, le Grand-Duché parviendra sans doute à écouler «un peu de fonte du dimanche», mais guère davantage.⁵⁷ Mayrisch n'ignore pas non plus que la demande de Lemaire tendant à obtenir des plénipotentiaires du *Stahlhof* la permission d'effectuer «des échanges entre les usines des pays, c'est-à-dire que nous [Hadir] puissions faire livrer par Ottange [en Lorraine] les [...] fonte[s] que nous avons demandées», peut bien entendu paraître «intéressante» aux yeux des propriétaires de Differdange-St.Ingbert-Rumelange. Pourtant l'Arbed préférerait ne pas en parler aux Allemands parce qu'une clause de substitution de l'espèce «avait très peu de chance d[être] adoptée». Il en est de même des *desiderata* très particuliers de la Hadir au sujet des poutrelles Grey. La firme voudrait obtenir un régime d'exception pour exporter outre-Rhin ses profils à larges ailes en dehors du contingent. Là encore, Mayrisch lance un appel à la retenue. Il faudra à tout prix éviter d'encombrer les pourparlers avec des extravagances dont la discussion pourrait froisser les envoyés de Düsseldorf.⁵⁸

Les Aciéries Réunies et la Métallurgique des Terres Rouges ont évidemment le jeu facile en demandant des sacrifices aux forges voisines; grâce au *Privatabkommen*, elles sont assez peu touchées par la coupe sombre effectuée au niveau du quota luxembourgeois. En effet, quand le 16 juin, à huit heures et demie, la séance préliminaire du GISL s'achève avec l'arrivée des délégués français et sarrois, Mayrisch est parvenu à ravalier le contingent national de 500.000 à 420.000 tonnes! La baisse de 16% doit montrer la voie au Comité des Forges. Son porte-parole, Théodore Laurent, exige pour la Lorraine et la Sarre confondues rien moins que 1,5 million de tonnes, et ce pour un coefficient de marche de la RSG réduit à 80% seulement! En cas de production normale en Allemagne (base 100%), le quantum s'élèverait par conséquent à 1.875.000 tonnes, soit carrément le double de la moyenne des livraisons réelles effectuées en 1922 et en 1924!

On se figure la réaction du directeur général de l'Arbed. Il fait aussitôt part à ses hôtes français

«que dans le but d'arriver à une entente, le Luxembourg s'était montré très modéré dans ses demandes [...]. Il a insisté sur le fait que d'après des pourparlers officieux qu'il avait eu [sic] avec la délégation [allemande] il avait l'impression très nette que l'on pourrait arriver à une entente pour le cas où les prétentions des trois pays se tiendraient dans la limite de 1.500.000 tonnes».

Si donc, en partant des expéditions plus ou moins égales opérées par les trois groupes pendant les deux années de référence (1922 et 1924), le Grand-Duché se contente de 420.000 tonnes, alors comment la Lorraine et la Sarre peuvent-elles, chacune, exiger deux fois plus que le quantum luxembourgeois?

Emile Mayrisch s'investit à fond dans son nouveau rôle de compresseur des quotes-parts. Vers dix heures du matin, juste avant l'ouverture de l'assemblée plénière en présence des plénipotentiaires de la RSG, il a réussi son tour de force: les Sarrois demanderont 600.000 tonnes, les Lorrains, un demi-million, et les Luxembourgeois, afin de veiller au maintien des parités entre usines de l'ancien pôle du Sud-Ouest, n'exigeront point 420.000, mais 450.000 tonnes. Soit – et sous réserve d'un quantum spécial à ménager aux tubes de la filiale mussipontaine des laminoirs de Brebach en Sarre – on convient de soumettre à la Ruhr une requête qui porte sur un total de 1.550.000 tonnes (base 100%) pour l'ensemble des trois groupes.⁵⁹

⁵⁷ HADIR, 1.m.0, Lemaire à Maugas, 17.06.1925.

⁵⁸ HADIR, 1.k.0, Lemaire à Maugas, 16.06.1925.

⁵⁹ HADIR, 1.m.1, Compte rendu [de Lemaire] de la réunion du 16 juin 1925 ..., op.cit.

L'accord de Luxembourg du 16 juin 1925

Expéditions réelles en Allemagne ⁶⁰							Production réelle		
	1922			1924			1924		
	Lorraine	Sarre	Luxbg.	Lorraine	Sarre	Luxbg.	Lorraine	Sarre	Luxbg.
1.	211.385	27.491	34.186	150.991	44.166	31.081	2.984.126	1.300.000	2.175.433
2.	82.688	43.246	232.254	82.578	36.980	215.142	1.828.361	149.000	?
3.	298.235	383.406	303.744	174.862	350.103	178.164	1.500.778	1.131.00	?
Total	592.308	454.143	590.184	408.431	431.249	424.387	---	---	---
Evolution des revendications des différents groupes lors des négociations de Luxembourg, 16 juin 1925									
	A	B ⁶¹	C ⁶²	D ⁶³			E ⁶⁴		
	Luxbg.	Luxbg.	Lorraine et Sarre	Lorraine	Sarre	Luxbg.	Lorraine	Sarre	Luxbg.
1.	30.000	60.000	250.000	200.000	50.000	70.000	212.100	53.000	74.300
2.	270.000	160.000	250.000	100.000	50.000	180.000	106.100	53.000	190.900
3.	200.000	200.000	1.000.000	200.000	500.000	200.000	212.100	636.400	212.100
Total	500.000	420.000	1.500.000	500.000	600.000	450.000	530.300	742.400	477.300
			base 80%	Total 3 groupes: 1.550.000			Total 3 groupes: 1.750.000		
				production RSG: base 100%			production RSG: <u>base 100%</u>		
				durée du contrat: 5 ans			durée du contrat: 3 ans		
1) Fonte							169.700	42.400	59.400
2) Demi-produits							84.900	42.400	152.700
3) Produits finis							169.700	509.100	169.700
----							424.300	593.900	381.800
A) Réunion du GISL, 06.06.1925							Total 3 groupes: 1.400.000		
B) Réunion du GISL, 16.06.1925 (8.00-8.30 h.)							production RSG: <u>base 80%</u>		
C) Réunion préliminaire Luxembg., Français et Sarrois, (8.30-10.00 h.)							durée du contrat: 3 ans		
D) Proposition soumise aux Allemands (10.00 h.)									
E) Accord de Luxembourg (20.00 h.)									

Sur ce, commence un marathon qui s'est «*prolongé plus longtemps que je [Laurent] n'aurais pu le supporter*».⁶⁵ Ernst Poensgen, qui préside la délégation allemande, trouve les revendications de ses interlocuteurs «*inacceptables*». Il propose une réduction des contingents de «*10% par an*», de sorte qu'au bout de l'échéance, le quantum total à importer pendant la cinquième et dernière année de l'accord ne s'élèverait plus qu'à la moitié des tonnages prévus au départ. Théodore Laurent refuse net d'entrer dans cette voie. «*Il n'y a plus qu'à interrompre les pourparlers*», pense-t-il au bout de deux heures de dialogue de sourds. Afin d'éviter la rupture prématurée, Emile Mayrisch inaugure alors une tradition qui finira par faire la renommée quasi légendaire de l'avenue de la Liberté: le patron de l'Arbed invite à table. L'emploi de l'arme gastronomique s'avère payant. Dans l'atmosphère «*charmante*»⁶⁶ du casino, on convient de reprendre les débats «*de groupe à groupe*», avant de se retrouver en une nouvelle assemblée plénière.

Attention: Le compte rendu de séance confectionné par Lemaire parle, pour les Sarrois, d'une demande de 600.000 tonnes au total; une notice anonyme du 23 juin 1925 [ARBED, AC.017453] annexée au procès-verbal de la Commission spéciale à l'hôtel Messmer de Sarrebruck du 26 juin 1925 précise, sous la rubrique «*Revendications initiales*», que les Sarrois auraient demandé 700.000 tonnes.

⁶⁰ ARBED, AC.7501, Expéditions en Allemagne en 1922 et en 1924, s.d.

Le document précise que les «*chiffres de l'Alsace-Lorraine sont communiqués par les usines intéressées*».

⁶¹ ARBED, AC.017453, GISL. Séance du 16 juin 1925, préliminaire à la réunion du même jour ..., op.cit.

⁶² HADIR, 1.m.1, Compte rendu [de Lemaire] de la réunion du 16 juin 1925 ..., op.cit.

⁶³ ARBED, AC.017453, Notice anonyme du 23 juin 1925 annexée au procès-verbal de la Commission spéciale ..., 26.06.1925, op.cit.

⁶⁴ ARBED, AC.7501, Revendications [Notice anonyme], s.d. [juin 1925].

⁶⁵ ARBED, AC.7501, Laurent à Mayrisch, 16.06.1925.

⁶⁶ ARBED, AC.553, Delori à Barbanson, 29.09.1927.

La méthode des entretiens bilatéraux mène droit à la percée. Vers huit heures du soir, Poensgen signe une espèce de déclaration contenant l'essentiel du compromis qu'il promet de transmettre pour approbation au *Vorstand* de Düsseldorf:

*«L'industrie allemande reçoit des usines françaises, luxembourgeoises et sarroises, un contingent annuel total de 1.750.000 t de fonte, demi-produits et produits finis. Ce chiffre est établi sur la base d'une production d'acier brut de 100% du chiffre de participation total de la Rohstahlgemeinschaft allemande. Il augmente et diminue dans la même proportion de pourcentage que la participation de la Rohstahlgemeinschaft».*⁶⁷

Outre la fixation du quantum global à moduler en fonction de la marche des hauts-fourneaux en Allemagne, *«il a été indiqué verbalement que cette convention n'aurait qu'une durée de trois ans»*. Autant dire que les importations globales, en supposant une allure de 100% de la RSG, ne sauraient dépasser les 5,25 millions de tonnes [1.750.000 X 3] contre 7,75 millions de tonnes demandées au départ par les sidérurgistes du Sud-Ouest [1.550.000 X 5]. La part de lion du quantum général reviendrait aux cinq aciéries de la Sarre. Malgré le fait qu'en 1924 leurs envois à destination de l'Allemagne n'étaient guère supérieurs à ceux du Grand-Duché, elles auraient droit, en chiffres ronds, à 740.000 tonnes auxquelles – éventuellement, en cas d'accord des *Verbände* – viendrait s'adjoindre un supplément spécial pour tubes et tuyaux. Aussi lesdites usines seraient-elles tenues d'adhérer à la RSG, non pas pour l'ensemble de leur production, mais *«pour le contingent sarrois»*. En revanche, elles bénéficieraient d'une *«franchise complète accordée et supportée financièrement par le gouvernement allemand»*. Paris devrait par conséquent introduire à Berlin la demande afférente qu'il faudrait ensuite inscrire au *modus vivendi* franco-allemand.

Les livraisons allouées aux forges de la Lorraine et du Bassin minier s'effectueraient par contre sous un régime de nature exclusivement privée. Les usines auraient droit à respectivement 530.000 et 477.000 tonnes, pour lesquelles elles payeraient le montant intégral des douanes, avec cependant *«une bonification de la moitié du droit aux frais des associations allemandes [lisez: les syndicats par produits affiliés à la RSG] de manière que les gouvernements n'aient aucune difficulté de ce chef, avec d'autres Etats»*. La différence de traitement entre Sarrois et Lorrains est admise par ces derniers à une condition près: elle devra être *«atténuée par une ristourne venant de la caisse de compensation déjà projetée»* vers la fin du mois de mars dernier par le directeur Carl Müller de Neunkirchen. Nous voici au demeurant en présence d'une des raisons qui expliquent pourquoi la rue de Madrid tolère le grossissement du contingent sarrois. Plus les importations de la Sarre seront importantes, plus les *«économies»* réalisées par les cinq forges locales grâce à l'exemption douanière alimenteront la caisse de péréquation qui permettra aux Lorrains d'obtenir en fin de compte un remboursement des taxes excédant la moitié des droits d'entrée. Autrement exprimé, au lieu d'un tonnage accru, les Français préfèrent des quantités réduites, mais à de meilleures conditions financières. Acquis en principe, ce marchandage franco-sarrois dépend toutefois dans une très large mesure des prix de vente concédés par les syndicats allemands aux produits en provenance du territoire placé sous la haute autorité de la SDN. Si ces prix sont rémunérateurs, le Comité des Forges de Sarrebruck pourra plus aisément admettre des sacrifices; si les ventes sont par contre peu intéressantes du point de vue des bénéficiaires, alors les aides pécuniaires à ristourner aux patrons mosellans seront nécessairement réduites à la portion congrue.⁶⁸

Il y a donc encore du pain sur la planche. Une multitude d'aspects accessoires plus ou moins importants qui, faute de temps n'ont pu être abordés le 16 juin, attendent leur résolution avant la finalisation définitive du *Compromis de Luxembourg*. Sa mise au point est confiée à

⁶⁷ HADIR, 1.m.0, Accords franco-allemands [Déclaration], 16.06.1925.

⁶⁸ ARBED, AC.017453, Comité des Forges de la Sarre. Négociations de Luxembourg [Rapport de Bommelaer], 17.06.1925.

une commission technique d'experts dont il serait fastidieux de vouloir suivre les travaux dans le cadre de la présente contribution. Retenons simplement que, depuis la fin du printemps 1925, le consortium Arbed-Terres Rouges fait bon ménage de plus en plus ostensiblement avec les Allemands. Cela ressort notamment du comportement affiché par Emile Mayrisch dans la foulée de l'«*arrangement de la Sarre*» passé entre Paris et Berlin.⁶⁹

Les contretemps français

Signé le 12 juillet 1925, l'accord intergouvernemental susmentionné est le fruit d'une négociation extrêmement courte, pendant laquelle les émissaires allemands conduits par Ernst Trendelenburg s'évertuent en toute première ligne à consolider les liens politiques entre le territoire sarrois et le *Reich*. En contrepartie, ils tolèrent une série de sacrifices absolument injustifiés du point de vue économique.⁷⁰ Pour Daniel Serruys, cet esprit de concession des plénipotentiaires d'outre-Rhin vient fort à propos. Sinon avec le concours direct de certains industriels de la rue de Madrid, du moins avec leur consentement tacite, il exploite à fond la politique de détente stresemannienne pour réserver à ses compatriotes des départements de l'Est la meilleure part de l'accord du 16 juin passé entre métallurgistes, sans pour autant admettre les charges et les inconvénients qui en résultent.

Le haut fonctionnaire de l'administration commerciale parisienne a en fait ses idées très personnelles. En «*faisant preuve soit de mauvaise foi, soit d'une grande ignorance du sujet [dixit: Vicaire]*»,⁷¹ il «*ne croit pas que les forges allemandes acceptent de prendre à leur charge une partie des droits de douane sur les produits lorrains et sarrois introduits en Allemagne*». ⁷² Il est au contraire persuadé que les gens du *Stahlhof* cherchent en réalité à se servir de l'adhésion des entreprises de la Sarre aux *Verbände* allemands pour les inciter ensuite à réduire au maximum la ristourne compensatoire due aux usines de la Moselle qui, de ce fait, seraient frustrées d'un des principaux attraits du compromis sidérurgique. A son avis, les frères Röchling à Völklingen sont «*payé[s] pour cela*» par Thyssen et compagnie.⁷³ Partant, Daniel Serruys se méfie beaucoup des industriels de la région, mais aussi des patrons de Burbach ou même de certains Français, comme Arthur Bommelaer et Georges Lenormand de Neunkirchen, auxquels il reproche amèrement «*d'avoir causé avec la Rohstahlgemeinschaft*». ⁷⁴ Et puisqu'il est par surcroît convaincu de l'existence présumée d'une «*collusion du gouvernement allemand avec Düsseldorf*», il espère contrecarrer les initiatives privées de la mi-juin en mettant Berlin «*au pied du mur*»⁷⁵ moyennant une convention temporaire destinée à «*apporter quelques tempéraments et adaptations au régime d'union douanière que le Traité de Versailles a institué entre la France et le Territoire du Bassin de la Sarre*».

Conclu pour la durée de quatre mois, le soi-disant «statut de la Sarre» arrêté le 12 juillet 1925 confirme certes le quantum sarrois fixé à Luxembourg un mois plus tôt, soit au total 740.000 tonnes de produits métallurgiques (dont 636.000 tonnes de fabrications finies) à importer en Allemagne en franchise de droits. A y regarder de près, les déviations de l'accord du 16 juin sautent cependant aux yeux. D'abord, le contingent global est agrémenté d'un supplément de 40.000 tonnes pour tubes et tuyaux.⁷⁶ (A remarquer: à Luxembourg, les

⁶⁹ ARBED, AC.7501, Arrangement conclu entre la France & l'Allemagne au sujet des échanges commerciaux du Territoire du Bassin de la Sarre avec l'Allemagne, 11.07.1925.

⁷⁰ POHL K.-H., op.cit., p.107.

⁷¹ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 15.09.1925.

⁷² ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 20.07.1925.

⁷³ ARBED, AC.7501, Bommelaer à Vicaire, 07.09.1925.

⁷⁴ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 15.09.1925.

⁷⁵ ARBED, AC.7501, Vicaire à Bommelaer, 08.09.1925.

⁷⁶ ARBED, AC.7501, Liste B en annexe à l'Arrangement conclu entre la France & l'Allemagne ..., 11.07.1925. Cf. aussi POHL K.-H., op.cit., annotation n°178, p.348.

métallurgistes avaient effleuré le problème posé par cette catégorie de fabrications qui intéressent surtout les Mussipontains engagés à Brebach. L'assemblée avait toutefois ajourné la question en confiant son évacuation à un groupe de spécialistes du *Röhrenverband*). Ensuite, le projet de Serruys excelle par deux «*omissions*».⁷⁷ D'une part, il passe sous silence la modulation des expéditions en relation avec le coefficient de marche du cartel de la Ruhr, et d'autre part il ne renferme aucune disposition quant à l'obligation des Sarrois d'adhérer aux syndicats allemands. En outre, l'arrangement franco-allemand du 12 juillet attribue le pouvoir décisionnel relatif à la répartition des tonnages intra-groupe non pas aux usines locales, mais à la Commission de gouvernement de Sarrebruck qui déterminerait la quote-part individuelle réservée à chaque entreprise! En cas de litige, «*il sera statué sur [l]es réclamations par un Comité de trois membres, également étrangers des [lisez: aux] intérêts en question, et ne pouvant être directement ou indirectement bénéficiaires eux-mêmes de la répartition*». La pointe anti-Röchling est patente. Paris veut manifestement empêcher Völklingen de profiter de sa position dominante par rapport à des maisons moins importantes, mais qui sont des sociétés à participation française.

Ceci dit, en ajoutant maintenant à l'ensemble des dispositions décrites la clause spéciale contenue dans un «protocole de signature» annexé à la convention du 12 juillet – l'article en question subordonne l'entrée en vigueur de l'accord gouvernemental à un «*échange de lettres*» constatant «*une entente entre les industries métallurgiques de la France et du territoire de la Sarre*» à propos des compensations sarroises en faveur de la Moselle – les visées de Daniel Serruys se précisent. «*Dans un but tactique*»,⁷⁸ il veut interdire aux aciéries du bassin sarrois de poursuivre leur dialogue avec les Westphaliens avant d'avoir donné leur aval à la péréquation franco-sarroise. Sous cet angle, les 740.000 + 40.000 tonnes garanties invariablement quelle que soit la consommation de fer en Allemagne, constitue l'appât destiné à séduire le Comité des Forges de Sarrebruck et, qui sait, à faire «*marcher*» même les frères Röchling. L'avantage des quantités supérieures, et ce à une époque où la Ruhr envisage de comprimer de 5 à 10% son coefficient de production déjà réduit à 80%, aurait sans doute de quoi les motiver à rallier de plein gré le modèle du ministère parisien du Commerce. La répartition des quotas soustraite à l'emprise des aciéristes serait d'ailleurs un excellent moyen de pression. Quant à Völklingen en particulier, l'administration française aurait toujours moyen de se servir des Mines Domaniales comme d'une arme ultime: il suffirait de laisser à la forge le choix, soit de jouer le jeu, soit de «*payer son charbon plus cher*»!

La véritable portée des ambitions de Serruys est pourtant moins une amélioration de la situation des Sarrois que la sauvegarde des intérêts vitaux des départements français de l'Est. On est du reste parfaitement en droit de soupçonner le haut fonctionnaire de travailler main dans la main, entre autres, avec les patrons de Hayange.

Les De Wendel ont eu «*de tout temps les prix de revient les plus bas en Europe, et peut-être même dans le monde entier*»*. Mieux encore que l'Arbed, la dynastie industrielle de Lorraine est capable de disputer le débouché allemand aux Konzern de Westphalie, «*quitte à faire des sacrifices*»*.⁷⁹ Par conséquent, à croire les affirmations d'Arthur Bommelaer, il ne faut guère s'étonner qu'au Patural et à Joeuf d'aucuns ne verraient pas d'inconvénient majeur «*si l'accord [de Luxembourg] échouait*»*!⁸⁰ Or, depuis la mise au point de la convention franco-allemande de la Sarre, François et Humbert De Wendel ne sont assurément plus les seuls producteurs du bassin mosellan à envisager les choses de cette manière.⁸¹ La raison est assez facile à comprendre.

⁷⁷ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 20.07.1925, op.cit.

⁷⁸ ARBED, AC.7501, Note de Bommelaer, 30.07.1925.

⁷⁹ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 24.07.1925.

⁸⁰ ARBED, AC.7501, Saarlütten-Conferenz [sic] am 18. Juli 1925 in der Handelskammer Saarbrücken, op.cit.

⁸¹ Lors d'un tête-à-tête confidentiel au *Reichswirtschaftsministerium* à Berlin, le Geheimrat Peter Mathies confie à Heimann-Kreuser «*qu'après un entretien qu'il a eu avec Chaumet, Aubrun et Pinod [lisez: Pinot, le*

En vertu des compensations imposées aux forges sarroises, les usines du bassin lorrain obtiendraient

*«sans distinction entre les produits bruts, demi-finis ou finis [...], 25% du droit de douane qu'auraient à payer les produits sarrois, pour tous produits payant jusqu'à 25 M[arks] inclus; la ristourne sera de 20% seulement pour tous les produits payant plus de 25 M[arks] et jusqu'à 60 M[arks] inclus; elle sera de 15% pour tous produits payant plus de 60 M[arks]».*⁸²

(Les établissements «*n'ayant aucune récupération, directe ou indirecte en Lorraine*», c'est-à-dire les forges sarroises sans participation française, subiraient un régime à part: le taux maximal de la ristourne demandé à Völklingen et à Burbach serait limité à 20% au lieu de 25%).⁸³ Ce remboursement n'égale évidemment pas les montants que les fabricants français auraient pu toucher si, en maintenant les principes adoptés le 16 juin, la RSG leur versait en outre la moitié des taxes payés à l'entrée en Allemagne. Mais, et voilà qui importe bien davantage, ils s'assureraient en revanche deux autres atouts. Primo. Quitte à respecter volontairement les tonnages et les prix fixés en conformité avec l'accord de Luxembourg pour ce qui est de leur contingent placé au Sud du Main, ils sauveraient par contre leur entière liberté pour les fournitures en Allemagne du Nord.⁸⁴ Secundo. Ils éviteraient un ralliement aux syndicats de la Ruhr, dont, par principe, ils ne veulent pas. De ce fait ils économiseraient aussi tous les frais connexes qu'ils auraient été tenus de verser sous forme de redevances dans la caisse du *Stahlhof*. En adjoignant maintenant aux divers avantages énumérés ci-dessus les bonifications décaissées à leur profit par les Sarrois, le compte y est: les dépenses évitées et le bénéfice de la péréquation compenseraient dans une large mesure le plein tarif douanier supporté à l'exportation des fers lorrains outre-Rhin. En un mot: en substituant à l'accord privé du 16 juin la récente convention gouvernementale agrémentée du système compensatoire entre industries sarroises et lorraines, la rue de Madrid parviendrait à tirer son épingle du jeu. Même en respectant à titre bénévole l'une ou l'autre condition mineure, elle pourrait se soustraire au gros des obligations gênantes auxquelles une stricte application de la formule mise au point en commun avec Emile Mayrisch et Ernst Poensgen l'eût astreinte. «*Dans tous les cas, [elle aurait] repassé aux deux Etats [allemand et français] la responsabilité de la négociation*», ... et on comprend le soulagement que cette perspective bénéfique a dû provoquer chez nombre des chefs d'entreprises métallurgiques de l'Hexagone.

Pour l'instant, Daniel Serruys peut lui aussi se féliciter des bons résultats obtenus. Doté d'une solide base de départ, il entend employer l'arrangement temporaire du 12 juillet afin de pérenniser le statut de la Sarre. Tout compte fait, malgré sa durée limitée à quatre mois, la convention arrêtée avec Ernst Trendelenburg ne représente-t-elle pas un excellent précédent par lequel Berlin a déjà d'une certaine manière préjugé son consentement à un règlement sarrois hormis toute intervention du cartel westphalien qui, selon Serruys,

*«n'avait rien à voir dans la question?»*⁸⁵ *«Une fois l'accord conclu [entre les forges sarroises et] les Lorrains, il appartiendra au gouvernement français de le soumettre à l'approbation du gouvernement allemand. Si le gouvernement allemand pose comme condition que la Sarre accepte de multiplier son contingent par le coefficient de marche*

secrétaire général du CFF], il aurait eu la très ferme impression que les Français seraient contents s'ils parvenaient à se débarrasser de l'accord de Luxembourg».

ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 12.09.1925. Voir aussi, Vicaire à Mayrisch, 31.08.1925.

⁸² ARBED, AC.7501, Note [du Comité des Forges de la Sarre], 29.07.1925; et Télégramme de Vicaire à Mayrisch, 21.07.1925.

⁸³ ARBED, AC.7501, Note de Bommelaer, 30.07.1925, op.cit.; et Vicaire à Bommelaer, 08.09.1925.

⁸⁴ ARBED, AC.7501, ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 24.07.1925; et Heimann-Kreuser à Mayrisch, 24.07.1925, op.cit.

⁸⁵ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 15.09.1925, op.cit.

*de la Rohstahlgemeinschaft, le gouvernement français sera fondé à lui répondre que cette question est étrangère à l'accord entre la Sarre et la Lorraine, et que par conséquent elle ne peut pas être mise en avant en vertu de l'accord du 12 juillet»!*⁸⁶

Il reste toutefois deux obstacles à surmonter. Avant de célébrer le triomphe final du stratagème français, le *Reichstag* à Berlin devra ratifier le texte du nouveau statut sarrois et les usines concernées de la région devront donner leur aval à la formule proposée, y compris la rétrocession des 15 à 25% de leur avantage douanier aux hauts-fourneaux lorrains. Après les congés d'été, le haut fonctionnaire de l'administration française du Commerce aimerait donc avoir à ce dernier sujet la réponse définitive du Comité des Forges de Sarrebruck. Ernst Trendelenburg est attendu aux bords de la Seine durant l'après-midi du 15 septembre 1925 pour discuter avec les autorités parisiennes des suites du dialogue franco-allemand. Il faudra, à ce moment-là, placer l'Allemand devant le fait accompli en lui faisant comprendre qu'il ne pourra plus se «*dérober à ses engagements*», mais que le cabinet du chancelier Hans Luther sera désormais tenu de passer aux actes et de présenter l'arrangement du 12 juillet aux deux chambres législatives du *Reich*.

Partant, Daniel Serruys convoque pour le matin de la même journée du 15 septembre une réunion interministérielle lors de laquelle, «*l'un après l'autre*», les envoyés de la métallurgie sarroise sont sommés de se prononcer. Théodore Laurent, en tant que représentant de l'usine de Dillingen, et Camille Cavallier, au nom de la Halbergerhütte à Brebach, déclarent appuyer pleinement le modèle soumis. Le verdict des deux directeurs généraux est synonyme d'une préférence: leurs intérêts lorrains à Homécourt et à Rombas, ainsi qu'à à Pont-à-Mousson pèsent plus lourd que le rendement de leurs participations dans les aciéries situées sur la rive opposée de la Moselle. La plus modeste société du Nord et Lorraine défend par contre une position différente. Ses capitaux investis dans le *Neunkircher Eisenwerk* des frères Stumm prévalent. Son administrateur délégué, Georges Lenormand, refuse en bonne logique de cautionner le projet «*en se retranchant derrière ses associés allemands dont les statuts de Neunkirchen ne lui permettent pas de négliger les volontés*». Hermann et Louis Röchling ne sont pas invités. Leur présence est de toute manière superflue puisque l'attitude récalcitrante de Völklingen est entre-temps notoire. Quant aux deux petites entreprises transformatrices de St.Ingbert et des *Homburger Eisenwerke*, la première – étant donné la prépondérance française dans le groupe Hadir – se soumet *nolens volens*; la seconde – plus indépendante – rejette la péréquation franco-sarroise.⁸⁷ La tâche «*peu agréable*» de faire pencher la balance revient ainsi aux Luxembourgeois de Burbach.⁸⁸

André Vicaire, le porte-parole de la division Arbed, a reçu dans le contexte de cette espèce de «*confession des Sarrois*» des instructions précises de la centrale de l'avenue de la Liberté. Quoique les manœuvres de Daniel Serruys anéantissent tout espoir d'«*obtenir la ratification de l'accord de Luxembourg qui est si intéressant pour les usines luxembourgeoises de notre société*»,⁸⁹ Emile Mayrisch veut éviter que Paris ne puisse «*rejeter la responsabilité de l'échec certain de l'arrangement du 12 juillet [...] sur nous*».⁹⁰ Aussi ses consignes sont-elles articulées judicieusement: «*si toutes les autres grandes aciéries de la Sarre s'y soumettent, Burbach se conformera à leur attitude*».⁹¹ Or, comme nous venons de le constater, le «*score*» atteint dans la matinée du 15 septembre est de 2 contre 2, ou, en tenant compte des relamineurs de St.Ingbert et d'Homburg, de 3 contre 3. Au grand dam du ministère du Commerce, Vicaire préfère alors rejoindre le camp des adversaires. Son choix n'empêche pas pour autant Serruys d'entreprendre en désespoir de

⁸⁶ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 24.07.1925, op.cit.

⁸⁷ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 30.07.1925.

⁸⁸ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 15.09.1925, op.cit.

⁸⁹ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 21.07.1925, op.cit.

⁹⁰ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 15.09.1925, op.cit.

⁹¹ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 30.07.1925, op.cit.; cf. aussi Bommelaer à Vicaire, 07.09.1925.

cause une ultime tentative pour sauver son plan. Au cours de son rendez-vous fixé en début d'après-midi avec la délégation berlinoise, il

«essaiera de bluffer M. Trendelenburg en lui disant que l'accord avec les Lorrains était accepté par tout ce qu'il y a de vraiment Français [sic] dans la Sarre et que par conséquent l'Allemagne n'a qu'à s'exécuter».⁹²

La tentative d'impressionner les hôtes d'outre-Rhin avec un simulacre d'unité entre industriels s'essouffle cependant dès la réouverture des tractations franco-allemandes. Trendelenburg fait d'emblée part à Serruys d'une mauvaise nouvelle: son gouvernement a choisi de faire marche arrière. Il veut stopper la procédure de ratification. Le volte-face des autorités allemandes, Mayrisch et Vicaire en sont informés bien avant les instances parisiennes! Le 11 septembre déjà, Heimann-Kreuser avait rendu visite au Dr. Peter Mathies du *Reichswirtschaftsministerium* pour sonder son opinion à propos du *Privatabkommen*. Le conseiller de gouvernement avait alors spontanément offert au directeur de la Artewek de l'accompagner dans une réunion de travail où Ernst Trendelenburg, devant les représentants de la *Wilhelmstraße* et des différents pays du *Reich*, faisait le point sur la question. Face au raz de marée des protestations de la Ruhr, le secrétaire d'Etat avait déclaré qu'il fallait considérer «la convention de la Sarre, sous sa forme actuelle, comme étant foutue»!⁹³

Non sans raison, les dirigeants du *Stahlhof* partagent la conviction d'avoir été dupés. Le statut du 12 juillet, en suspendant le couplage entre les contingents et le rythme de production en Allemagne ou encore, en diluant le contrôle exercé par les *Verbände*, représente une «nette détérioration»* par rapport à l'acquis de Luxembourg. Pire! L'accord gouvernemental de la Sarre sape le *modus vivendi* franco-allemand du 27 février parce qu'il est entièrement muet sur les exportations allemandes de machines, d'outils, de câbles électriques, etc. à destination de la France. L'industrie westphalienne serait donc tenue de tolérer sur son marché national l'entrée d'une quantité accrue de fontes et d'aciers en provenance de la zone douanière française alors qu'en retour elle serait privée de la possibilité de réexpédier dans les pays d'origine une partie du tonnage des matières premières importées et transformées chez elle. Voilà qui est «hors de question»*, d'autant plus que la situation sur le marché intérieur est tout simplement «désolante»* et que plusieurs usines ont, soit décrété d'ores et déjà la fermeture d'une partie de leurs sites, soit annoncé la mise en veilleuse prochaine de leurs hauts-fourneaux.⁹⁴

La régression dramatique de la production (1.200.000 tonnes d'acier en mars 1925 contre 765.000 tonnes en décembre), le licenciement massif d'ouvriers et la chute continue des prix apportent naturellement de l'eau au moulin des faucons à Düsseldorf. Aussi Fritz Thyssen et Peter Klöckner ne veulent-ils plus rien savoir du compromis de Luxembourg,⁹⁵ tout comme ils entendent, par tous les moyens, «faire échec à l'accord franco-allemand [...] du 12 juillet dernier».⁹⁶ Sans attendre la réaction du cabinet de Berlin, ils décident aussitôt d'organiser leur propre défense et «de risquer une guerre»* contre De Wendel et ses compatriotes lorrains de la Sarre. Dès le mois d'août 1925, ils inaugurent la «joyeuse lutte»* par l'introduction de trois nouveaux points parité à Francfort, à Mannheim et à la station ferroviaire de Türkismühle, près de la frontière sarroise.⁹⁷ Le déplacement vers l'Allemagne méridionale des bases d'affrètement servant de repère à la facturation des expéditions accentue le «dumping ruineux»* grâce auquel la Ruhr espère mater la concurrence étrangère. Simultanément, les marchands de fer au Sud du Main sont exhortés à boycotter

⁹² ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 15.09.1925, op.cit.

⁹³ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch [Courrier confidentiel envoyé en service express], 11.09.1925.

⁹⁴ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 29.08.1925.

⁹⁵ ARBED, AC.7501, Copie d'un courrier du Stahlwerks-Verband au Comité des Forges de France, 04.09.1925.

⁹⁶ ARBED, AC.7501, Copie d'un courrier de Pinot au Stahlwerks-Verband, 08.09.1925.

⁹⁷ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 13.08.1925.

leurs anciens fournisseurs non-allemands.⁹⁸ Les taxes à l'entrée aidant, on estime ainsi réussir à fermer hermétiquement les frontières. Outre ces mesures de sauvegarde immédiates, les chefs de file de la RSG réclament à partir de ce moment une réduction volontariste des fabrications d'acier brut au sein d'un cartel international qui imposerait des sacrifices équitables à la communauté entière des entreprises d'Europe occidentale. Sans ce préalable, une reprise des débats entamés le 16 juin au siège de l'Arbed n'aurait plus aucun sens à leur avis.

La rupture du dialogue franco-allemand aiguise inévitablement l'«*imbroglio*» de la Sarre qui, déjà suffisamment complexe sans cela, se complique davantage parce qu'il «*laissait à la métallurgie sarroise la charge d'une négociation inextricable*», tantôt avec les Westphaliens, tantôt avec les Lorrains ou la rue de Madrid et ce, «*sans obtenir d'aucune des deux parties une prise de position tranchée*»*.⁹⁹ La dégradation des relations entre industriels ayant atteint un nouveau palier, tous les protagonistes, indistinctement, préfèrent désormais se replier et tergiverser dans l'espoir que la conjoncture économique ou politique obligera la partie adverse d'abandonner sa résistance. En attendant, chacun s'applique à brouiller au mieux ses cartes et à continuer son «*double jeu*»: les patrons français qui, en misant sur Serruys et la capacité des ministères parisiens d'imposer à Berlin la convention du 12 juillet, ne désespèrent pas de trouver un prétexte pour «*enterrer*» leurs engagements pris à Luxembourg;¹⁰⁰ les konzern allemands qui, en passant outre leur consentement à la transaction retenue le 16 juin, cherchent à se débarrasser des Français au moyen d'une entente conclue en sous-main avec les Sarrois; les Sarrois – patrons français, allemands, et luxembourgeois confondus – qui, en évitant de se fixer, essaient de se faufiler à travers les fronts durcis pour faire augmenter les enchères et obtenir une amélioration des conditions à leur charge; sans oublier les Grand-Ducaux des Aciéries Réunies qui, en veillant à ne point «*faire les frais*» des machinations des uns ou des autres, jouent d'une manière «*dilatoire*»* sur tous les tableaux sans «*se lier*»* de quelque côté que ce soit.¹⁰¹

Entre la Belgique et la France, Mayrisch opte pour l'Allemagne

L'Arbed traverse en fait à l'époque une mauvaise passe. Dans le but d'obtenir une solution satisfaisante au sujet du contingent de l'ancien bassin du Sud-Ouest, elle avait – souvenons-nous – différé à plusieurs reprises l'exécution d'une de ses obligations qui découlent du *Privatabkommen*, à savoir le ralliement effectif des usines de la région d'Aix-la-Chapelle et de Felten & Guillaume aux comptoirs affiliés à la RSG. Ces ajournements réitérés relevaient d'une technique de négociation appliquée avec méthode. Ils servaient de gage aux Luxembourgeois pour stimuler la bonne volonté des capitaines de la métallurgie westphalienne à s'entendre avec eux également au niveau des quantités placées en Allemagne par la filiale de Burbach et les aciéries du Bassin minier. A présent, sous le signe des nouveaux contretemps provoqués par la mise en veilleuse des dossiers de la Sarre et du contingent, la tactique dilatoire menace de périlcliter. A Düsseldorf,

«*d'aucuns essaient encore et encore de faire campagne contre cet accord [Privatabkommen]. Certains des messieurs de tout premier plan, en l'occurrence Klöckner, se demandent déjà s'il ne serait pas préférable de dénoncer le contrat*»*!¹⁰²

La mise en demeure cherche en définitive à rendre la monnaie aux Grand-Ducaux. Comme ceux-ci emploient l'arme de la finalisation du pacte privé pour avancer dans l'affaire des

⁹⁸ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 14.10.1925 [1^{ère} lettre].

⁹⁹ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 27.08.1925.

¹⁰⁰ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 20.07.1925, op.cit.

¹⁰¹ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 08.09.1925, op.cit.; et Heimann-Kreuser à Mayrisch [2^e lettre], 14.10.1925.

¹⁰² ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 10.11.1925.

expéditions luxembourgeoises et sarroises, la Ruhr entend utiliser l'annulation virtuelle de sa transaction particulière conclue avec le groupe Arbed-Terres Rouges afin de motiver Emile Mayrisch à jeter du lest et à précipiter l'adhésion de Burbach aux *Verbände*.

L'intégration de la division sarroise des Aciéries Réunies dans l'édifice des organismes allemands occupe ainsi à partir du mois d'octobre une place privilégiée en tête des desiderata d'Ernst Poensgen et consorts. Les champions des comptoirs allemands voudraient – c'est l'évidence même – mettre des bâtons dans les roues des Français en semant la discorde au Comité des Forges de Sarrebruck grâce à un renversement des majorités en faveur des entreprises locales susceptibles d'aligner leur stratégie sur les conceptions du *Stahlhof*. Or, avec l'avortement du statut du 12 juillet, la recrudescence des tensions consécutive à la bataille des prix sur les marchés au Sud du Main et le «vide» créé en Sarre faute de consignes communément admises par l'ensemble des protagonistes impliqués dans le démêlé franco-germano-luxembourgeois, la *Rohstahlgemeinschaft* possède un puissant stimulant pour entraîner l'Arbed dans sa mouvance: au fur et à mesure que le résidu d'unité entre les cinq principales sociétés métallurgiques du territoire administré par la SDN se désagrège, la probabilité d'assister au retour pur et simple des conditions industrielles «telles qu'elles existaient avant la guerre est quand même vraisemblable à brève échéance»*.¹⁰³

Depuis leur opposition au compromis de Luxembourg du 16 juin, Louis et Hermann Röchling ont plusieurs fois entrepris le voyage de Düsseldorf en vue de préparer le terrain à l'entrée de Völklingen dans le giron des usines allemandes. Les pourparlers avec la RSG tournent toutefois court parce que, en raison d'une cascade de baisses, le coefficient de marche du cartel allemand a été entre-temps réduit à 65% du taux normal. Ce sacrifice, les deux frères ont du mal à l'admettre. Ils s'y opposent énergiquement pendant de longues semaines, jusqu'à ce que, sous l'emprise de la détérioration continue des conditions de vente et de la multiplication des ennuis suscités respectivement par les ministères parisiens et la rue de Madrid, ils s'avouent vaincus. En dehors des évolutions économique et politique plutôt néfastes, l'esprit de concession des propriétaires de la forge sarroise est cependant aussi aiguë par deux facteurs positifs qui contribuent puissamment à lever ses dernières réticences. Il s'agit d'un côté de l'influence «décisive exercée par l'attitude de Berlin»*,¹⁰⁴ et de l'autre côté d'une «déviation»* de la stricte règle générale appliquée au moment de la fixation des quotes-parts de Völklingen dans les différents *Verbände*. Ainsi, après vérification sur place, la commission d'évaluation du *Stahlhof* peut, apparemment, «se convaincre, que Röchling a reçu moins de charbon qu'il eût été à même de consommer»* si le «gouvernement français n'avait pas notoirement boycotté»* sa production en ralentissant l'approvisionnement de l'entreprise en coke métallurgique. Les experts des comptoirs de Westphalie renoncent par conséquent à faire intervenir dans leurs calculs la coulée réelle d'acier brut. Ils procèdent en revanche à une estimation généreuse de la capacité théorique des installations. Völklingen n'a qu'à se féliciter du résultat. Quand son adhésion aux différents comptoirs de la *Rohstahlgemeinschaft* est conclue respectivement le 21 novembre et le 5 décembre 1925,¹⁰⁵ les tonnages reconnus à l'usine sont de 10% supérieurs aux quantités auxquelles elle aurait pu prétendre si elle n'avait point bénéficié du régime d'exception.¹⁰⁶ Inutile de préciser: l'espoir de voir l'action pionnière des Röchling faire des émules a certainement incité les konzern de la Ruhr à faire preuve d'une rare largesse.

¹⁰³ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 02.11.1925, op.cit.

¹⁰⁴ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 24.11.1925.

¹⁰⁵ ARBED, AC.7501, *Kölnische Zeitung*, édition du 06.12.1925; et Heimann-Kreuser à Mayrisch, 09.12.1925.

¹⁰⁶ Aloyse Meyer insinuera plus tard que la forge de Völklingen serait parvenue à duper les experts des *Verbände*. Au cours d'un aparté avec Ernst Poensgen, le directeur de l'Arbed révèle à son confrère de la Phoenix qu'«il ne saurait être question que Röchling aurait, tout au long de cette période [première moitié des années 1920], été plus mal traité que les autres usines sarroises. Temporairement Röchling aurait été mieux traité que Burbach. Burbach aurait même acheté du coke à Röchling»*!
ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 26.01.1926.

Aux alentours de la mi-novembre, Karl Heimann-Kreuser collecte également les premières bribes de renseignements sur l'intention du groupe français des Forges et Aciéries du Nord et Lorraine d'aliéner sa participation dans le *Neunkircher Eisenwerk GmbH*. de la famille Stumm.¹⁰⁷ Si les titres offerts en vente devaient effectivement passer au portefeuille de l'unique acheteur potentiel intéressé en l'affaire – un consortium dirigé par l'industriel Otto Wolff¹⁰⁸ –, le gros du capital social d'une des plus anciennes maisons sarroises redeviendrait allemand. On devine les répercussions inéluctables de la transaction financière amorcée. Les nouveaux propriétaires ne perdraient à coup sûr pas une minute pour rejoindre à leur tour les organisations westphaliennes, et ne fût-ce que pour des raisons nationalistes. Par surcroît, le directeur général de la Phoenix ne manque pas à l'époque d'inquiéter les patrons de l'Arbed en leur signalant «*qu'on [lisez: l'administration des douanes allemandes] n'accorderait le sursis du payement des taxes qu'aux uniques entreprises qui accepteraient leur rattachement aux Verbände*». Le cabinet de Berlin avait en effet, dès mars 1924, introduit «*secrètement*» au profit des exportations sarroises à destination du *Reich* une suspension du versement des droits à l'entrée: au lieu de payer effectivement les taxes au passage de la frontière, les fabricants et commerçants de la région de Sarrebruck avaient été obligés de déposer, auprès d'une banque allemande (!), des gages qui couvrent le montant cumulé des douanes théoriquement redevables. Or, selon Poensgen, qui «*tiendrait cette information directement du ministère de l'économie, et plus exactement, du secrétaire d'Etat Trendelenburg en personne*», le Reichswirtschaftsministerium voudrait maintenant

«donner un coup de main à l'industrie lourde pour la sortir de son extraordinaire détresse et ce, en prorogeant le moratoire des taxes en douane au profit exclusif des sociétés sarroises qui s'arrangeraient avec l'industrie allemande au sujet de leur entrée dans les cartels»!¹⁰⁹*

Ernst Poensgen essayerait-il de mener les Luxembourgeois par le bout du nez? Karl Heimann-Kreuser hésite. Ses multiples séjours à Berlin lui ont appris les dissonances qui règnent là-bas auprès des ministères de l'Economie, des Affaires étrangères et du Trésor public, qui tantôt affirment ceci, tantôt prétendent cela, tout en se contredisant en permanence.¹¹⁰ Même son homme de confiance préféré, le *Geheimrat* Peter Mathies, n'ose guère se prononcer clairement en vertu des actuels «*rapports de majorité peu sûrs*» au *Reichstag*. Après avoir rassuré l'agent de la Artewek à propos de la prolongation du moratoire («*en tout cas, au cours de nos [Arbed] négociations nous n'aurions point besoin de nous laisser impressionner par les intimidations de l'autre [RSG] partie*»*), le haut fonctionnaire se rétracte sur-le-champ en donnant à penser, en relation avec l'éventuelle purge des droits d'entrée immobilisés sur des comptes en banque depuis la suspension du recouvrement des taxes aux postes frontière germano-sarrois, que le gouvernement allemand ferait sans doute dépendre sa décision «*de l'attitude que nous aurions adoptée vis-à-vis des Verbände*»*. Du reste, le cabinet d'Hans Luther se serait «*réjoui du ralliement de Röchling et qu'il apprécierait beaucoup, si les autres usines imitaient son exemple*»*.

Après cette déclaration du type «*ni oui ni non*»*, le directeur de la Columéta-Cologne confesse qu'il «*n'en sait pas plus qu'auparavant*»*.¹¹¹ En y songeant à tête reposée, la «*rapidité du règlement*»* des quotas de Völklingen et le soudain «*empressement avec lequel Röchling a rejoint la Rohstahlgemeinschaft*»* lui paraissent néanmoins des plus suspects, à tel point que son opinion est vite arrêtée: Ernst Poensgen a dit la «*vérité*»*; ses affirmations confidentielles doivent bel et bien être prises au sérieux. Partant, Burbach court un gros risque si les Aciéries Réunies ne réagissent pas incontinent.

¹⁰⁷ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 19.11.1925.

¹⁰⁸ La *Deutsche Bank* et la banque *Texeira de Mattos* d'Amsterdam sont parties prenantes. Cf. NATHUSIUS M., *L'acier sarrois et l'Europe*, Centre de recherches européennes Lausanne, Lausanne, 1970, p.34.

¹⁰⁹ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 24.11.1925, op.cit.

¹¹⁰ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 11.08.1925.

¹¹¹ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 02.01.1926.

Face au renversement des rapports de force qui est en train de se profiler dans le bassin sarrois, l'Arbed se retrouve une fois de plus sur la corde raide. Le cas de Völklingen aura permis de tirer deux enseignements. Premièrement. En choisissant de négocier individuellement avec les forges locales, la RSG vient de remporter un début de succès qui promet de faire tâche d'huile. Deuxièmement. Le syndicat westphalien semble, du moins à cet instant et pour des motifs tactiques, enclin à faire des sacrifices au profit des premiers candidats prêts à se soumettre à sa règle. Toute la question est donc de savoir si le moment n'est pas venu pour les Grand-Ducaux de prendre les devants aussi longtemps que la Ruhr répugne encore à s'aventurer trop sur la piste du rapprochement avec les Stumm à cause de l'influence française toujours très présente dans la direction et le conseil d'administration de Neunkirchen. Cette constellation exceptionnelle ne durera pourtant pas, car si jamais la reprise des actions de la Nord et Lorraine par le groupe Otto Wolff se matérialisait à brève échéance, et que les nouveaux propriétaires allemands s'accordaient rapidement avec le *Stahlhof*, il serait trop tard pour exploiter à fond l'actuel souci allemand de brusquer les choses. En d'autres termes, le rôle clé de l'entreprise sarroise qui ferait pencher la balance à Sarrebruck en faveur de la *Rohstahlgemeinschaft* reviendrait non pas à Burbach, mais au Neunkircher Eisenwerk. La victoire finale des organismes de vente allemands serait alors acquise: l'affiliation conjointe des deux importantes aciéries de Völklingen et de Neunkirchen suffirait amplement pour exercer un poids écrasant sur les autres sociétés de la région obligées *nolens volens* à suivre le mouvement, ... et à accepter des conditions certainement nettement moins alléchantes qui leur seraient dictées par une centrale westphalienne désormais forte de sa position de puissance. A l'inverse, si les dirigeants de l'avenue de la Liberté se dépêchaient de concrétiser l'adhésion de Burbach – dont le principe est, nous le savons déjà, admis par les Luxembourgeois depuis plusieurs mois –, l'Arbed aurait la faculté de s'ériger en enfant chéri des industriels du *Reich* auxquels on rendrait un signalé service. A eux de se montrer reconnaissants. Sans cela, la division sarroise des Aciéries Réunies aurait «*en rapport avec la problématique des douanes [moratoire et/ou annulation des arriérés] une avance considérable*»* sur ses rivaux de Neunkirchen et de Dillingen «*encore très peu orientés sur toutes [ces] questions*»*.

Tandis qu'au cours des mois de mai et de juin 1925 Mayrisch s'était encore imposé une certaine retenue, notamment par respect pour les intérêts français qu'il ne fallait pas heurter de front, le grand patron donne en octobre carte blanche à son directeur commercial de Cologne en l'autorisant à ouvrir avec Ernst Poensgen des négociations sur l'avenir de Burbach. Les pourparlers vont relativement bon train. Vers la fin de l'année, les grandes lignes des futurs contrats avec les différents comptoirs sont plus ou moins arrêtées pour ce qui touche à l'ensemble des détails techniques.¹¹² Il ne reste plus qu'un obstacle majeur à franchir et celui-ci a, en dernière analyse, moins affaire à la syndicalisation proprement dite qu'à des réflexions élémentaires d'un tout autre bord.

Aux yeux des Westphaliens, l'essentiel serait d'intégrer l'usine de Burbach dans un système industriel qui «*correspondrait exactement à la situation comme s'il n'existait pas de cloison politique entre la Sarre et l'Allemagne*»*. D'où une revendication répétée sans relâche dès les premiers tours de table: il faudrait que la filiale de l'Arbed fasse entrer

«la totalité de sa production dans les Verbände [...]. Toutes les fabrications qui ne seraient pas livrées en Allemagne, y compris les envois expédiés en France, seraient traités comme étant des exportations. Les compensations seraient par conséquent effectuées en vertu des mêmes modalités en usage auprès des sociétés allemandes»*,

c'est-à-dire que les redevances payées au prorata de la coulée d'acier brut sont contrebalancées par les primes versées aux ventes à l'extérieur. Emile Mayrisch et Karl Heimann-Kreuser préféreraient à l'opposé revenir sur les clauses jadis inscrites au

¹¹² ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 29.12.1925.

compromis de Luxembourg qui réservait un statut à part aux livraisons effectuées à l'intérieur du territoire douanier français. Ces tonnages seraient entièrement soustraits aux règles des cartels allemands, «à la fois en ce qui concerne les quantités et les prix».¹¹³ Fritz Thyssen et Arthur Klotzbach, le président du syndicat des fontes brutes et vice-président du *Stahlwerks-Verband*, y opposent un veto formel.

«De notre [Arbed] côté, nous avons insisté; nous ne comprendrions absolument pas pourquoi les messieurs s'acharnaient et nous leur avons demandé de nous exposer leurs motifs. Nous n'avons reçu aucune explication».*¹¹⁴

Dans un contexte limité aux seuls rapports germano-luxembourgeois, et d'un point de vue strictement économique, l'entêtement des chefs du *Stahlhof* est en réalité difficile à comprendre. Refusent-ils de croire que les quanta de Burbach placés en Sarre, en France et dans les colonies ou les mandats français déchargeraient d'autant leur propre marché intérieur? Suspectent-ils Emile Mayrisch de rechercher uniquement un subterfuge qui l'autoriserait, du moins en partie, à se dérober aux limitations de production décrétées pour les usines affiliées? Ou aspirent-ils au contrôle de la totalité des fabrications de Burbach parce que, dans la perspective d'un ralliement ultérieur des autres entreprises de la région, ils poursuivraient le dessein d'ériger la Sarre en cheval de Troie pour désorganiser le marché intérieur de la III^e République? Grâce à un savant dosage des subsides à l'exportation, ils trouveraient sans doute moyen d'inciter les principales aciéries sarroises à multiplier leurs ventes bon marché en France et partant, à susciter une chute des prix qui ennuerait les rivaux de l'Hexagone au même degré que les fournitures lorraines au Sud du Main entravent le redressement des conditions de vente en Allemagne. Abstraction faite d'un souci patriotique qui trouve certainement sa place dans le calcul des gens de Düsseldorf, des considérations de politique internationale, en l'occurrence les futures relations franco-allemandes, semblent constituer le fin fond des exigences posées par la Ruhr. Voilà qui est de bonne guerre ..., mais de peu d'importance pour les Luxembourgeois.

Foncièrement pragmatiques, les dirigeants de l'avenue de la Liberté se préoccupent davantage des compensations à prévoir au profit des usines du Grand-Duché. Heimann-Kreuser fait le point de la problématique en s'exprimant dans son langage soutenu coutumier: si la division luxembourgeoise de Burbach se pliait à la discipline d'une organisation qui interdit à ses clients allemands de s'approvisionner en matériaux du Luxembourg,

«je me donnerai à moi-même une singulière gifle! C'est ici que le bât blesse très énormément, et je crois que ces messieurs [du Stahlhof] commencent peu à peu à comprendre que, d'une façon ou d'une autre, ils devront s'accommoder de notre existence».*¹¹⁵

Partant, le chef de la Columéta-Allemagne et son patron prônent un «*Sonderabkommen*».

Largement inspiré du pacte privé conclu pour aménager les expéditions du Bassin minier à destination du Carlswerk, d'Eschweiler et de Rothe Erde, cette «convention spéciale» ferait revivre les clauses et conditions du «*grand accord de Luxembourg*»* du 16 juin, quitte à en réduire l'«*envergure*»* puisque les quantités «luxembourgeoises» autorisées à l'entrée du marché allemand, et redevables d'un remboursement partiel des taxes douanières par la RSG, se limiteraient bien entendu aux uniques expéditions en partance des forges du Grand-Duché appartenant au consortium Arbed-Terres Rouges!¹¹⁶ Un marchandage de l'espèce – c'est clair comme l'eau de roche – aurait, «*le cas échéant, pu attirer à l'usine de*

¹¹³ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 30.11.1925.

¹¹⁴ ARBED, AC.7501, Sitzung Düsseldorf, am 26. Januar 1926. Vormittags 10 Uhr, Stahlhof.

¹¹⁵ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch [2^e lettre], 14.10.1925, op.cit.

¹¹⁶ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 10.11.1925, op.cit.

Burbach toutes sortes d'emmerdements suscités par les autorités françaises»,¹¹⁷ tout comme elle provoquerait*

«assurément un regard torve de la part de certains grands actionnaires des Terres Rouges – je [Heimann-Kreuser] crois avoir entendu les noms de De Wendel et de Sennelle-Maubeuge. Il [Vicaire] redoute fort qu'il n'y ait des difficultés de ce côté-là»*.¹¹⁸

Mayrisch et son agent de Cologne ne s'en émeuvent guère. Ils ont sur-le-champ imaginé la parade adéquate. A l'instar de l'astuce naguère employée dans le cadre du *Privatabkommen* signé, non pas par le consortium luxembourgeois, mais par ses filiales en Allemagne, ils proposent d'utiliser la Artewek comme «Ersatz»! En lieu et place des aciéries du Bassin minier et de Burbach, la firme commerciale domiciliée dans la métropole rhénane assumerait provisoirement la responsabilité des engagements contractés vis-à-vis des *Verbände* et ce, jusqu'à ce que les autres grands problèmes pendants de la sidérurgie en Europe occidentale soient suffisamment décantés pour régulariser la situation.¹¹⁹ Le paravent juridique présenterait par surcroît un atout supplémentaire. Il permettrait d'étouffer des revendications similaires de la Hadir ou des propriétaires belges de la division d'Ougrée-Marihaye à Rodange.¹²⁰

Quant aux deux principales composantes du *Sonderabkommen* sollicité – la ristourne de la moitié des droits de douane et l'importance du contingent –, les positions allemande et luxembourgeoise sont au départ fort éloignées. Toute forme de subvention pécuniaire à charge de la RSG est simplement «déclarée inconcevable»* par les industriels de Düsseldorf. En retour, Ernst Poensgen se montre plutôt bienveillant au regard du boycott des importations du groupe Arbed-Terres Rouges en terre germanique. Il admet «faire en faveur de notre konzern une exception, c'est-à-dire que les marchands de l'Allemagne du Sud seraient [comme autrefois] autorisés à placer des commandes auprès de nos usines luxembourgeoises»*.¹²¹ Pour ce qui est de la masse des fabrications admises, le directeur général de la Phoenix avance le chiffre de *grosso modo* 75.000 tonnes facturées au prix intérieur allemand et exemptes des redevances d'ordinaire prélevées par les syndicats. L'offre soi-disant «extrême»* serait valable pour une marche à pleine allure des fourneaux de la Ruhr. Mayrisch trouve cette proposition «inadmissible»*. Il réclame au moins trois fois plus, soit 240.000 tonnes, ou 60% du quota fixé en été à l'occasion du sommet sidérurgique de Luxembourg. Le fossé qui sépare les deux camps paraît ainsi insurmontable. Pourtant les apparences sont trompeuses. En vérité, les dirigeants de l'Arbed sont à l'époque enclins à tolérer une baisse même substantielle des tonnages sollicités.

Les expéditions effectuées réellement à destination de l'Allemagne durant les douze mois de l'année écoulée sont en effet, toute proportion gardée, assez modestes. Selon Félix Chomé, elles s'élèveraient à 115.605 tonnes.¹²² Cela s'explique certainement en partie par la circonstance qu'avant l'introduction du nouveau régime douanier, le 10 janvier 1925, la Artewek avait déposé en consignment des stocks impressionnants chez nombre de marchands. D'un autre côté, il convient aussi de ne pas sous-estimer l'impact de la dévaluation de la monnaie belge (et française). La chute du franc a entraîné une assez nette réorientation des ventes luxembourgeoises dont, en fin de compte, ni le groupe Arbed-Terres Rouges ni d'ailleurs les autres firmes du Grand-Duché (et de la Lorraine voisine?) n'ont eu à se plaindre. A l'encontre de la situation désespérée notée chez les Westphaliens obligés de boucher leurs fourneaux les uns après les autres, les usines du Bassin minier ont eu en

¹¹⁷ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 06.01.1926: Niederschrift über die Sitzung am 5. Januar, Stahlwerks-Verband, Düsseldorf.

¹¹⁸ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 07.01.1926.

¹¹⁹ ARBED, AC.7501, Niederschrift über die Sitzung am 5. Januar, ..., op.cit.

¹²⁰ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 15.01.1926.

¹²¹ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch [2^e lettre], 14.10.1925, op.cit.

¹²² CHOMÉ F., op.cit., Statistique des expéditions des usines luxembourgeoises du groupe Arbed-Société Métallurgique des Terres Rouges, p.174.

permanence sous le feu la totalité des capacités disponibles afin de satisfaire les multiples commandes passées par la clientèle internationale. Les carnets bien garnis interdisent donc de toute façon à la Columéta de dévier du matériel supplémentaire outre-Rhin.

La relative stabilité du *Reichsmark* par rapport à la devise belge intervient encore d'une autre manière dans les spéculations de l'Arbed: à ce moment-là, les ventes au Sud du Main s'avèrent nettement moins rentables que les affaires traitées sur les marchés de grande exportation.¹²³ Cette constellation lucrative pourrait bien sûr changer d'un jour à l'autre si, par suite de la déflation au Royaume «*ou de la diminution globale de la demande extérieure, nos [Arbed-Terres Rouges] fabrications luxembourgeoises retrouvaient un intérêt à marquer une plus forte présence sur le débouché allemand*»*.¹²⁴ Karl Heimann-Kreuser prêche néanmoins la prudence. En fin connaisseur du négoce, il «*juge que, pendant de longues années encore, la faible capacité d'absorption en Allemagne ne permettra pas de caser des quantités considérables en provenance de nos sites lux[embourgeois]*»*. Logiquement, «*en ce qui concerne l'aspect des tonnages*»*, l'agent de Cologne «*ne pense pas qu'il faille insister sur les quantités fixées par l'accord de Luxembourg*», mais qu'il serait préférable «*de postposer*»* l'élucidation de cet aspect en se «*contentant, pour le moment, de déterminer les quantums uniquement à titre provisoire*»*. En un mot, Heimann-Kreuser plaide pour une acceptation rapide de l'offre des aciéristes westphaliens. «*Sans vouloir préjuger en aucune façon*»* l'opinion de Mayrisch, il est convaincu que les Grand-Ducaux ne regretteront pas leur décision. Au contraire. Un *Sonderabkommen* RSG/Arbed, combiné à l'adhésion de Burbach aux *Verbände* et au caractère modèle de cette mesure pour les forges dissidentes de Dillingen, de Brebach et de Neunkirchen, exercerait une influence salutaire sur les prix en Allemagne. Leur hausse universelle profiterait également aux Luxembourgeois. En ajoutant finalement à cette maximisation des bénéfiques les excellentes chances de voir sous peu débloqués les fonds immobilisés dans le cadre du moratoire douanier sarrois, le consortium du Grand-Duché y trouverait sans nul doute son compte.

Emile Mayrisch partage l'avis de son directeur commercial. Il «*a la ferme volonté et l'honnête intention d'aboutir à une entente avec la partie allemande*», quelle que soit l'approche des autres sociétés françaises en Sarre et indépendamment des volontés de la Grande Nation.¹²⁵ Sa détermination de composer avec le *Stahlhof* est d'ailleurs entre-temps connue par la plupart des acteurs concernés, notamment aux bords de la Seine, où les pouvoirs publics sont «*parfaitement renseigné[s]*»* sur les entretiens germano-luxembourgeois en cours.¹²⁶ Aussi, à Paris, d'aucuns commencent-ils peu à peu à se rendre à l'évidence.

Le désarmement français à propos de la condition sidérurgique sarroise se déroule en deux temps. Dès la fin octobre 1925, Daniel Serruys tire la leçon de l'avortement des accords du 12 juillet relatifs au statut de la Sarre. Dans une note préparée à l'intention d'Ernst Trendelenburg au moment de la relance des tractations douanières franco-allemandes – André Vicaire a pu se procurer une copie du document grâce à l'entremise de Jules Aubrun du Creusot¹²⁷ – la position en retrait du directeur politique au ministère du Commerce éclate au grand jour:

«*Le Gouvernement français demeure persuadé, comme le Gouvernement allemand lui-même, que la question des droits est fonction de l'accord projeté entre les métallurgies des deux pays et formulé dans ses grandes lignes dans le modus vivendi qu'elles ont concerté à Luxembourg. [...] Le Gouvernement français estime, par ailleurs, que le régime des produits métallurgiques doit comporter une solution satisfaisante pour l'industrie de la Sarre, analogue à celle qui découlait de l'accord de Luxembourg [...]. C'est pourquoi il apparaît préférable de ne pas formuler de*

¹²³ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 15.01.1926, op.cit.

¹²⁴ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 30.11.1925, op.cit.

¹²⁵ ARBED, AC.7501, Niederschrift über die Sitzung am 5. Januar, ..., op.cit.

¹²⁶ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 02.01.1926, op.cit.

¹²⁷ ARBED, AC., s.c., «Vicaire», Boutmy à Mayrisch, 31.10.1925.

*propositions tarifaires pour les produits métallurgiques avant que l'entente entre industriels, dont les principes et les conditions essentiels avaient été adoptés à Luxembourg et qu'il est souhaitable de voir étendre, [...], en ce qui concerne les marchés internationaux, soit définitivement conclue ou rejetée»!*¹²⁸

La multiplication des références à l'ancien compromis esquissé au sommet de l'Arbed est symptomatique. Alors que Serruys en avait violemment contesté le contenu pendant près de quatre mois, le caractère phare de l'accord du 16 juin soudain mis en exergue au tournant des mois d'octobre et de novembre est synonyme d'une abdication des instances étatiques. Leur nouvelle politique de non-ingérence culmine même peu de temps après, vers la fin de l'année, dans un étrange laisser-faire peu compatible avec la traditionnelle aspiration de conserver un large droit de regard sur le dossier sidérurgique:

*«le gouvernement français ne voulait plus courir le risque de voir une convention entre deux Etats [lisez: le traité de commerce franco-allemand], échouer [...] en raison de l'échec d'une tractation privée; il était par suite impossible désormais de subordonner la conclusion du traité de commerce aux accords entre métallurgistes, d'autant que d'autres corporations et notamment les agriculteurs, les viticulteurs français, insistaient pour une solution rapide. En conséquence, les métallurgistes devaient se contenter de voir le gouvernement français stabiliser, lors de la discussion avec les Allemands, les droits de douane actuels du Zolltarif en s'efforçant, pour la forme, d'en demander la réduction».*¹²⁹

La dénonciation de l'accouplement entre le débat international des maîtres de forges et les pourparlers bilatéraux des envoyés de Paris et de Berlin au sujet des échanges commerciaux en général est en outre accompagnée d'une plus grande souplesse en ce qui concerne le statut de la Sarre. Plusieurs évolutions convergentes déclenchées, entre autres, par la fuite en avant susmentionnée des propriétaires de Burbach, la restructuration des comptoirs sidérurgiques de l'OSPM¹³⁰ en France et le redémarrage des négociations secrètes sur le matériel de voie lourde, astreignent la III^e République à réviser sa politique de prestige de plus en plus inconciliable avec la réalité économique changeante dans un territoire sarrois qui, au bout de plusieurs années d'expériences, se révèle être le pied bot de l'industrie du fer de l'Hexagone.¹³¹

Mayrisch impose ses conceptions personnelles

Les premiers symptômes d'une relance apparaissent au début du mois de décembre. L'amorce du dialogue patronal franco-allemand en marge d'une rencontre de la *European Rail Makers Association* à Londres fait entrevoir, après une période prolongée de blocages, «la possibilité de trouver une base d'entente pour un début d'arrangement»* relatif aux exportations de rails, de plaques, d'éclisses et d'autres laminés utilisés dans les infrastructures ferroviaires.¹³² Depuis lors, l'histoire s'accélère, car la solution du cartel du matériel de voie lourde à conclure avec les Britanniques, les Américains, les Belges, les

¹²⁸ ARBED, AC., s.c., «Vicaire», Copie. 17^e section + Métaux communs. N^{os} 777 et suivants, 27.10.1925.

¹²⁹ ARBED, AC.7501, Note au sujet des projets d'accords entre le Stahlwerks-Verband d'une part, et d'autre part les sidérurgies française, luxembourgeoise & sarroise, 23.03.1926.

¹³⁰ Pendant la phase préparatoire de réactivation de l'ancien *Comptoir Sidérurgique de France* effondré en 1921, le Comité de Forges préféra utiliser le nom anodin de *Office Statistique des Produits Métallurgiques* (OSPM) pour désigner l'ébauche du cartel intérieur qui fonctionnait tant bien que mal en France à partir de l'hiver 1924/25.

¹³¹ Cf. aussi ARBED, P., s.c., CARTELLIERI W., *Die Eisenindustrie an der Saar*, [Manuscrit d'une brochure transmis par la division de Burbach à Félix Chomé, octobre 1928], p.11.

¹³² HADIR, 21.d.1, Revival of the IRMA – Minutes of meeting of committee composed of representatives of rail makers of Belgium, France, Germany, Great Britain and Luxembourg, held at the Savoy Hotel, London, on Thursday, the 10th December, 1925. Private & confidential.

Grand-Ducaux et les Sarrois sous-entend l'évacuation préalable du double différend à propos du contingent et du statut réservé à la contrée de Sarrebruck. «*Des raisons de prestige*» empêchent pourtant la rue de Madrid à s'adresser directement aux magnats du *Stahlhof*.

«A la dernière conférence de Düsseldorf, [...] les Allemands ont rompu les pourparlers au sujet de l'application de l'accord de Luxembourg [...], en donnant comme prétexte l'absence de [sic] traité de commerce franco-allemand et le Saarabkommen [statut du 12 juillet]. La rupture venant des Allemands, la France ne peut pas demander la reprise des négociations [...], sans affaiblir sa position».

Dans ces circonstances, Théodore Laurent choisit d'actionner la filière luxembourgeoise. Il prie André Vicaire d'intervenir auprès de ses amis de l'avenue de la Liberté:

*«M. Mayrisch rendrait aux maîtres de forges français un service qu'ils apprécieraient grandement, en amenant les Allemands à proposer la reprise des pourparlers qu'ils ont interrompus. Ces pourparlers seraient d'autant plus opportuns que la Rohstahlgemeinschaft a convoqué les forges sarroises à Düsseldorf le 8 janvier prochain, pour discuter les conditions de leur entrée dans les Verbände».*¹³³

Précisons immédiatement que la réunion susmentionnée du 8 janvier 1926 rassemble les seuls représentants français Gaston Couade du Neunkircher Eisenwerk, et Louis Bompard de l'aciérie de Dillingen, accompagnés du secrétaire général du Comité des Forges de Sarrebruck, Arthur Bommelaer.¹³⁴ Les interlocuteurs allemands se contentent à l'occasion de mettre sur le tapis une offre quasi identique à celle qu'ils avaient déjà proposée aux mois d'octobre et de novembre précédents à l'Arbed pour sa division de Burbach: ils pressent les deux sociétés sarroises

*«d'entrer avec l'intégralité de leur production dans toutes les organisations allemandes, notamment de soumettre leur allure de marche aux règles allemandes, moyennant quoi le SWV [Stahlwerks-Verband] se porterait fort d'obtenir du Reich la continuation du moratoire des droits de douane et même, finalement la radiation des dettes correspondant aux expéditions déjà faites».*¹³⁵

Une pareille prise en charge totale ne répond évidemment pas du tout aux aspirations du trio français. Dillingen et Neunkirchen consentiraient certes à un ralliement aux *Verbände* pour leurs envois en Allemagne et, à la limite, pour les autres exportations.¹³⁶ Pour ce qui est de leurs commandes placées en France et en Sarre, ils déclinent en revanche catégoriquement toute forme d'assujettissement aux règles de la Ruhr. Ils déplorent en outre l'absence de dispositions qui se réfèreraient au contingent:

«les usines sarroises n'ont pas d'intérêt à aliéner leur liberté en Allemagne si la Lorraine et le Luxembourg ne concluent pas d'arrangement avec le SWV au sujet de leurs ventes en Allemagne»,

car les sociétés-mère de France et du Grand-Duché seraient alors pratiquement obligées de livrer aux Allemands, et donc aussi à leurs propres filiales sarroises, une guerre des prix!¹³⁷ Soit, le point de vue de Bommelaer, Couade et Bompard est, en gros, assez proche de celui

¹³³ ARBED, AC.7501, Conversation [de Vicaire] avec M. Laurent, 22.12.1925.

¹³⁴ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch [résumé d'une conversation de Karl Heimann-Kreuser avec Georg Sandmann du Stahlwerks-Verband], 11.01.1926.

¹³⁵ ARBED, AC.7501, Note au sujet des projets d'accords entre le Stahlwerks-Verband d'une part, et d'autre part les sidérurgies française, luxembourgeoise & sarroise, 23.03.1926, op.cit.

¹³⁶ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 11.01.1926, op.cit.

¹³⁷ ARBED, AC.7501, Note au sujet des projets d'accords entre le Stahlwerks-Verband d'une part, et d'autre part les sidérurgies française, luxembourgeoise & sarroise, 23.03.1926, op.cit.

défendu par l'Arbed en automne. A une différence près: comme nous savons déjà, Emile Mayrisch s'est dans l'intervalle résolu à céder en partie aux exigences des Westphaliens.

Aussi, afin de ne point compromettre ses propres pourparlers avec le *Stahlhof*, le patron des patrons luxembourgeois tente-t-il de prescrire ses conceptions personnelles aux Français. Avant de s'élançer dans le rôle d'intermédiaire que Théodore Laurent lui a dévolu, il aimerait tenir entre ses mains des propositions fermes susceptibles d'obtenir l'adhésion à la fois de la rue de Madrid et du gouvernement parisien, et par surcroît, de nature à respecter suffisamment les intérêts vitaux des Allemands, voire des Sarrois, pour qu'il y ait une réelle chance qu'ils donnent leur aval à une transaction. Dès la veille de Noël 1925, il a un premier aparté avec le président du Comité des Forges de France au siège social de l'Arbed.¹³⁸ Mayrisch lui soumet alors «*les grandes lignes*» de son projet. La version brute de l'«*arrangement franco-allemand*»¹³⁹ est ensuite affinée au cours de la première quinzaine du mois de janvier 1926. A cet effet, Emile Mayrisch se rend à Paris au moins une fois. Son (ses?) entretien(s?) privé(s?) avec Théodore Laurent portent sur l'élaboration plus détaillée d'un marchandage qui permettrait à chacune des parties de part et d'autre du Rhin de garder la face. Le compromis comprend deux volets:

a) Un accord sarrois. Conformément aux désirs des ententistes de Düsseldorf, les entreprises de la région de Sarrebruck entreront avec la totalité de leur fabrication dans la RSG qui, en sa qualité de gardien du rythme de la production de fonte brute en Allemagne, veillera sur la régulation des capacités de production dans le territoire placé sous la haute surveillance de la Société des Nations. Cependant, afin de tenir compte des desiderata sarrois, français et luxembourgeois, le quantum global modulé en fonction des critères de l'organe suprême des industries lourdes du *Reich* sera scindé en deux tronçons à l'échelle des ventes. Une première tranche se composera des livraisons en zone douanière française (France, Sarre, colonies et protectorats français). Sous le rapport des quantités et des prix, elle obéira aux lois de l'OSPM central et de ses différents comptoirs qui, à partir du moment où ils seront opérationnels, détermineront «*pour chaque forge sarroise et pour chaque catégorie de produits*» une quote-part correspondante «*dans l'organisme répartiteur français*». La seconde tranche comprendra toutes les autres livraisons, soit les envois vers l'intérieur allemand, soit les exportations. «*Elle sera placée sous le régime des Verbände et de la Rohstahlgemeinschaft dans les mêmes conditions que la production des forges allemandes*». La coexistence entre les deux systèmes sera assurée par différents mécanismes régulateurs et une comptabilité des plus complexes, entre autres, à cause de la traditionnelle méthode des comptoirs français de libeller les quotas en pourcentages, alors que la pratique en usage dans les cartels allemands exprime les droits des usines en tonnages métriques annuels.¹⁴⁰

b) Un accord contingent. La Ruhr admettra sur son marché «*un certain tonnage*» de produits en provenance de la Moselle et du Grand-Duché. Si jamais, par suite de la crise persistante en Allemagne, le niveau de production des hauts-fourneaux y tombait en-dessous d'un seuil minimal, par exemple 60% des coulées en temps ordinaire,

«*il paraît équitable que les Verbände allemands soient exonérés de cette obligation [...] Par contre, si ce minimum était atteint*», et que la situation générale s'améliore, «*la RSG ne pourrait élever son coefficient [sic] de marche qu'après avoir, par priorité, assuré l'écoulement du contingent lorrain et luxembourgeois (y compris l'arriéré non vendu pendant les périodes antérieures)*».

Les tonnages ainsi arrogés aux forges des départements français de l'Est et du Bassin minier seront par ailleurs considérés comme étant des quantités maximales. Leurs ayants

¹³⁸ ARBED, AC.7501, Note [de Vicaire] pour M. Mayrisch, 19.01.1926.

¹³⁹ ARBED, AC.7501, Vicaire à Mayrisch, 30.01.1926.

¹⁴⁰ ARBED, AC.7501, Projet d'accord entre les forges sarroises & allemandes, 22.01.1926.

droit s'interdiront formellement de les dépasser. Quant à la vente du contingent ventilé par catégories de fabrications, elle s'effectuera pour le compte des différents syndicats westphaliens au prix intérieur allemand. A l'instar des dérogations prévues pour les *Werkshändler* («marchands d'usines») des grands Konzern d'outre-Rhin, les sociétés commerciales des aciéries lorraines et luxembourgeoises auront la latitude de régler les commandes directement avec leurs clients. En revanche, elles supporteront l'intégralité des taxes de douane redevables à l'entrée en Allemagne.¹⁴¹

A titre de caution pour empêcher que l'essence des dispositions arrêtées ne soit faussée ultérieurement par les conventions qu'il reste à conclure, Emile Mayrisch a prévu plusieurs clauses complémentaires dont la non observation représenterait une raison suffisante pour dénoncer l'ensemble des engagements contractuels au bout d'une échéance de six mois. Aux industriels du *Stahlhof*, il demande d'intervenir à Berlin afin «1° - que le régime actuel des *Stundungen* [moratoire sarrois] soit maintenu» en attendant la ratification d'une loi qui abolira les douanes entre l'Allemagne et la Sarre. «2° - que les sommes dont les usines sarroises sont actuellement débitées sur les livres des douanes allemandes leur soient définitivement remises [lisez: restituées] dès la mise en vigueur de l'accord».¹⁴² De la chambre syndicale de la sidérurgie française, il attend qu'elle «cesse de s'opposer à l'octroi aux produits métallurgiques sarrois de l'entrée en franchise en Allemagne ainsi qu'à tous les arrangements qui pourraient être conclus entre forges sarroises et allemandes pour la vente en Allemagne et à l'exportation. Elle s'emploiera auprès du gouvernement français pour faire aboutir ces projets». En retour – et voilà sans nul doute un des deux aspects décisifs qui expliquent pourquoi la rue de Madrid emboîte finalement le pas au directeur général de l'Arbed – «les usines sarroises céderont [sic] aux usines lorraines une partie de leur contingent dans l'OSPM (de l'ordre de 15 à 20%)». Autrement exprimé, il n'est plus question d'un apurement financier pour compenser l'avantage dont la Sarre jouira par rapport à ses concurrents de l'Est français grâce à la franchise, mais d'une compensation fixe payée pour ainsi dire «en nature».

La plupart des producteurs en France ne sont, à proprement parler, pas du tout satisfaits. Le train des mesures proposés par le directeur général des Aciéries Réunies est quand même beaucoup en retrait par rapport à ce qui avait été discuté six mois plus tôt: les tonnages du contingent ont encore subi une réduction; la ristourne de la moitié des droits de douane allemands a été complètement sacrifiée; la Sarre entrera davantage encore dans la mouvance de l'industrie westphalienne, ... Autant de bonnes raisons qui expliquent le caractère passablement tumultueux de «plusieurs réunions des experts français» convoquées pendant la semaine des comptoirs en janvier 1926, «soit en présence de M. Serruys, soit sans lui». Hormis Théodore Laurent, Jules Aubrun et André Vicaire, la majorité des barons du fer présents semblent avoir adopté au départ une attitude franchement hostile. Humbert De Wendel par exemple,

«qui avait manifesté, il y a quelque temps, un vif désir d'entrer dans les Verbands [sic] et qui voulait se servir des Sarrois pour négocier un accord avec ces organismes, paraissait, dans les dernières réunions, plutôt disposé à leur faire la guerre en Allemagne, dans le but de contrecarrer l'action commerciale de la Sarre et du Luxembourg».

La chevauchée du patron d'Hayange tourne cependant court. Soudain, vers la mi-janvier, on assiste à «un complet revirement» quand la majorité des «experts et M. Serruys ont conclu qu'il y avait le plus grand intérêt pour les forges françaises à utiliser les bons offices de l'Arbed».¹⁴³ Qu'est-ce qui leur aura fait changer d'avis?

¹⁴¹ ARBED, AC.7501, Projet d'accord entre les métallurgies française et allemande, 24.12.1925.

¹⁴² ARBED, AC.7501, Projet d'accord entre les forges sarroises & allemandes, 22.01.1926, op.cit.

¹⁴³ ARBED, AC.7501, Note [de Vicaire] pour M. Mayrisch, 19.01.1926, op.cit.

Il y a fort à parier que la renonciation bénévole des usines sarroises à 15 ou à 20% de leurs droits dans l'OSPM ne figurait pas dans le plan initial de Mayrisch. Cette concession au bénéfice de la métallurgie lorraine – la mesure peut paraître justifiée pour les forges majoritairement françaises de Dillingen, de Brebach (et de Neunkirchen), alors qu'elle pénalise la division luxembourgeoise de Burbach sans contrepartie réelle – a très vraisemblablement été introduite en dernière minute afin de remporter l'adhésion de la rue de Madrid et de sauver ainsi le projet d'ensemble. A cela s'ajoute un ultimatum en règle:

*«à cette époque, M. Mayrisch, président de la direction de l'Arbed, fit connaître [aux Français] qu'une solution était nécessaire pour Burbach avant le 20 février et que si à cette date les arrangements avec la Lorraine n'étaient pas conclus, l'usine de Burbach se réservait de traiter [individuellement] avec les comptoirs allemands»!*¹⁴⁴

Cette fois-ci, le patron du Grand-Duché tient le bon bout. Ou bien la France marchera avec lui ou bien le consortium des Aciéries Réunies et des Terres Rouges optera pour un *Sonderabkommen* privé qui laissera au bord de la route non seulement les forges lorraines et leurs dépendances sarroises, mais encore celles des maisons françaises qui participent au capital de la Hadir à Differdange. L'emploi des gros moyens impressionne. Au ministère du Commerce à Paris, où Mayrisch est de passage le 22 janvier, le message a été reçu. *«D'après ce que me dit M. Aubrun, M. Serruys a été enchanté de la visite que vous lui avez faite et MM. Laurent et De Wendel ne le sont pas moins»*. Ils seraient maintenant *«convaincus qu'il est impossible d'obtenir la mise en vigueur de l'accord de Luxembourg sur la base primitive et que de sérieuses concessions seront nécessaires de leur côté»!*¹⁴⁵

En d'autres mots, tout est à recommencer à partir des données déjà acquises le 16 juin 1925, sauf qu'il faudra, bon gré mal gré, tronquer le catalogue des exigences qu'on présentera aux Allemands.

Conclusion

Que Mayrisch ait progressivement pu échanger son rôle d'*outsider* contre celui d'un acteur clé sur la scène du grand capital sidérurgique européen est, dans une très large mesure, le fruit du personnel cosmopolite au service de l'empire multinational édifié par la communauté d'intérêts Arbed-Terres Rouges au lendemain du conflit de 14-18. Grâce à leurs multiples contacts de choix auprès des administrations et des chambres professionnelles étrangères, en l'occurrence françaises, sarroises et allemandes, ces cadres supérieurs ont toujours su fournir à leur patron des renseignements de première main en provenance de tous les camps intéressés. Leurs conseils judicieux et leurs jugements lucides font d'eux les vrais pères spirituels de la tactique originale du Luxembourgeois qui, après avoir misé d'abord sur ses relations en Belgique et en France, tourne rapidement casaque pour forger *«un maximum de chaînes afin de [se] lier aux messieurs de la Rohstahlgemeinschaft»*.¹⁴⁶

Aussi ne faut-il point s'étonner des réactions plutôt véhémentes déclenchées par l'individualisme grandissant de *«papa Mayrisch»*¹⁴⁷ dont le mythique *«génie de*

¹⁴⁴ ARBED, AC.7501, Note au sujet des projets d'accords entre le Stahlwerks-Verband d'une part, et d'autre part les sidérurgies française, luxembourgeoise & sarroise, 23.03.1926, op.cit.

¹⁴⁵ ARBED, AC., s.c., «Vicaire», Vicaire à Mayrisch, 23.01.1926.

¹⁴⁶ ARBED, AC.7501, Heimann-Kreuser à Mayrisch, 14.10.1925.

¹⁴⁷ PAILLAT Cl., *Dossiers secrets de la France contemporaine*, t.2. *La victoire perdue. 1920-1929*, Ed. Laffont, Paris, 1980, p.173.

*conciliation*¹⁴⁸ consiste en réalité à tirer le meilleur parti de son réseau étoffé d'informateurs pour dresser les différents protagonistes de la question sidérurgique européenne les uns contre les autres. Sa politique peu respectueuse des rapports de force consacrés à Versailles alarme non seulement la diplomatie à Bruxelles, qui «*s'inquiète vivement*»¹⁴⁹ du changement «*d'orbite économique*» effectué par le petit partenaire UEBL;¹⁵⁰ ses menaces à peine voilées de substituer aux conversations multilatérales un marchandage contracté en sous-main par les Aciéries Réunies et la RSG donne du fil à retordre également aux dirigeants du Comité des Forges et du ministère du Commerce à Paris. Sans prononcer ouvertement le mot, d'aucuns aux bords de la Seine parlent à l'époque de trahison! Les rapports confidentiels de Vicaire à son supérieur hiérarchique en disent long:

*«à un certain moment, plusieurs experts [Serruys, De Wendel, etc.] semblaient reprocher à notre société d'avoir rompu l'alliance [...] en faisant avec les Allemands un arrangement séparé».*¹⁵¹

Mayrisch l'échappe finalement belle, en partie parce que ses détracteurs ont entre-temps trouvé en les propriétaires français de Neunkirchen un autre bouc émissaire auquel ils imputent l'effondrement de «*l'unité de front*» franco-sarrois, mais aussi parce que le directeur général de l'Arbed, en dernière minute, a abandonné son projet d'un *Sonderabkommen*, à condition que la rue de Madrid accepte l'intégration de sa filiale de Burbach dans les cartels allemands!¹⁵²

¹⁴⁸ SCHLUMBERGER J., *Émile Mayrisch*, in: AMIS DE COLPACH, *Colpach*, Imp. Victor Buck, Luxembourg, 1978, p.37.

¹⁴⁹ *Luxemburger Tageblatt*, édition du 03.07.1925.

¹⁵⁰ MAEB, B.12, Nieuwenhuys à Vandervelde, 03.12.1925.

¹⁵¹ ARBED, AC.7501, Note [de Vicaire] pour M. Mayrisch, 19.01.1926, op.cit.

¹⁵² ARBED, AC., s.c., «Vicaire», Vicaire à Mayrisch, 23.01.1926, op.cit.